



PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2015-2020

Octobre 2016

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Le Plan de gestion de matières résiduelles révisé (PGMR) de la MRC de Bécancour a été élaboré par monsieur Sylvain Massicotte de l'Association des organismes municipaux de gestion de matières résiduelles (AOMGMR).

COMITÉ DE SUIVI

Comme la gestion des matières résiduelles du territoire de la MRC de Bécancour et de la MRC de Nicolet-Yamaska est largement assumée par la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets de Bécancour Nicolet Yamaska (RIGIDBNY), il a été proposé de ne former qu'un seul comité de travail pour la révision des PGMR des deux MRC. Pour s'assurer d'une représentativité équitable au sein du comité, les municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska desservies par la Régie intermunicipale du Bas-Saint-François, pour la gestion de leurs matières résiduelles, ont été invitées à déléguer un représentant.

Le comité de suivi de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bécancour et de la MRC de Nicolet-Yamaska était composé des membres suivants :

Madame Line Villeneuve, par intérim MRC de Bécancour;
Monsieur Jean-François Albert, directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska
Monsieur Jean-Louis Bélisle, Maire de la Municipalité de Lemieux;
Monsieur Stéphane Biron, Président de la RIGIDBNY et conseiller de la Ville de Nicolet;
Monsieur Louis Charest, directeur général de la RIGIDBNY;
Monsieur Mathieu Lemire, Maire de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval;
Monsieur Louis Martel, Maire de la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blanford;
Monsieur Adrien Pellerin, Maire de la Municipalité de Saint-Sylvère;
Monsieur Pierre Yelle, maire de la Municipalité de Saint-François-du-Lac.

REMERCIEMENTS

La préparation et l'élaboration de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bécancour a nécessité la collaboration de nombreux organismes et intervenants des milieux municipal, privé et communautaire. Il faut tout d'abord remercier les municipalités locales de la MRC de Bécancour qui ont grandement contribué à l'exercice en remplissant notre questionnaire, sans lequel il aurait été impossible de concevoir un plan de gestion fidèle à la réalité. Leur collaboration fut sans réserve et nous les en remercions. Merci à la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets de Bécancour Nicolet-Yamaska dont la collaboration a été essentielle à la révision de ce plan.

Les membres du comité de travail ont également joué un rôle important dans l'élaboration du présent document en orientant les travaux de l'équipe de réalisation et en assurant un lien concret avec les élus tout au long du processus. Ce plan de gestion révisé a grandement profité de tous leurs commentaires, propos et suggestions émis au cours de nos rencontres. Nous tenons également à remercier le CLD de Bécancour dont la publication du répertoire des entreprises manufacturières nous a permis d'inventorier une partie des ICI du territoire de planification.

TABLE DES MATIÈRES

1	Le PGMR en vigueur.....	11
2	Description du territoire.....	13
2.1	Caractéristiques géographiques et physiques du territoire	14
2.2	La MRC et le territoire d’application du PGMR.....	14
2.3	Population, projection démographique, portrait socio-économique et types de bâti du territoire de planification	15
2.3.1	Population.....	15
2.3.2	Projection démographique.....	16
2.3.3	Description démographique par groupe d’âge.....	16
2.3.4	Revenu des ménages.....	17
2.3.5	Types de bâti du territoire de planification.....	17
2.4	Activités économiques de la MRC de Bécancour.....	17
2.5	Objectifs et affections du territoire au schéma d’aménagement	19
2.5.1	Objectifs.....	19
2.5.2	Gestion des matières résiduelles.....	19
3	La gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de planification	21
3.1	Rôle et compétence de la MRC, de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets de Bécancour-Nicolet-Yamaska et des municipalités locales	21
3.1.1	La MRC	21
3.1.2	La RIGIDBNY	22
3.1.3	Les municipalités locales.....	23
3.2	Organisation des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles.....	23
3.2.1	Collecte sélective des matières recyclables	23
3.2.2	Collecte de résidus domestiques dangereux	25
3.2.3	Collecte des encombrants	26
3.2.4	Collecte de matières organiques	26
3.2.5	Les plastiques agricoles	27
3.2.6	Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD).....	27
3.2.7	Collecte des ordures ménagères	28
3.3	Activités de communication et de sensibilisation	29
3.3.1	MRC de Bécancour	29
3.3.2	RIGIDBNY.....	29
3.3.3	Municipalités locales	29
3.3.4	Le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI)	30
4	Les intervenants en gestion de matières résiduelles	30
5	Recensement des diverses installations de gestion de matières résiduelles du territoire de planification.....	31
6	Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire	32
6.1	Inventaire des matières réduites à la source et réemployées	32
6.2	Les quantités de matières résiduelles du secteur résidentiel gérées sur le territoire de planification	33
6.2.1	Quantité de matières recyclables récupérées	33
6.2.2	Quantité de RDD issue des dépôts municipaux et des quincailleries.....	34

6.2.3	Quantité de résidus verts valorisés	36
6.2.4	Quantité de sapins de Noël récupérés	36
6.2.5	Quantité de pneus récupérés	36
6.2.6	Quantité de matières récupérées par la consigne	37
6.2.7	Quantité de matières éliminées	37
6.3	Estimation des quantités de matières résiduelles du secteur résidentiel non gérées sur le territoire de planification	38
6.3.1	Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur multi logement de la MRC de Bécancour	38
6.3.2	Les quantités de matières résiduelles du secteur ICI sur le territoire de planification 40	
6.3.3	Les quantités de matières résiduelles du secteur CRD générées sur le territoire de planification	44
7	Estimation des quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de planification selon l’Outil d’inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	47
8	Coûts de la gestion des matières résiduelles	52
9	Diagnostic régional, orientations et objectifs du PGMR	53
9.1	Diagnostic régional	53
9.1.1	Le secteur municipal	54
9.1.2	Le Secteur ICI et CRD	55
9.2	Les orientations	55
9.3	Les objectifs	56
10	Les mesures proposées afin de favoriser la mise en œuvre de la politique gouvernementale	57
11	Prévisions budgétaires de mise en œuvre des mesures contenues dans le PGMR	60
11.1	Estimation du coût des mesures favorisant la gestion intégrée des matières résiduelles	60
11.2	Le recyclage	61
11.2.1	Les matières de la collecte sélective (papier, carton, plastique, verre, métal)	61
11.2.2	Mesures favorisant le réemploi et le recyclage des encombrants, des RDD et CRD 65	
11.2.3	Mesures favorisant le recyclage des matières organiques	67
11.2.4	Les résidus ultimes	72
11.2.5	Les mesures d’information, de sensibilisation et d’éducation	73
12	Mesures de suivi	76
12.1	Des exemples concrets de mesures de suivi	76
12.1.1	Suivi des PGMR	76
12.1.2	Les objectifs de la politique gouvernementale	77
12.1.3	Coût de la gestion des matières résiduelles	77

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Mesures à mettre en œuvre dans le PGMR en vigueur	11
Tableau 2 Population des municipalités du territoire de planification de la MRC de Bécancour en 2012	15
Tableau 3 Perspectives démographiques pour la MRC de Bécancour.....	16
Tableau 4 Répartition des groupes d'âge pour la MRC de Bécancour en 2011	17
Tableau 5 Municipalités membres de la RIGIDBNY	22
Tableau 6 Détails du contrat de collecte des matières recyclables de la RIGIDBNY en vigueur	24
Tableau 7 Liste des commerces récupérant des matières résiduelles sur le territoire de planification.....	25
Tableau 8 Coût de la collecte des matières résiduelles destinées à l'élimination des municipalités du territoire de planification en 2012	28
Tableau 9 Liste des intervenants en gestion de matières résiduelles de la MRC de Bécancour ...	31
Tableau 10 Liste des installations de traitement de matières résiduelles sur le territoire de planification de la MRC de Bécancour	32
Tableau 11 Quantité récupérée de RDD et de matières soumises à une responsabilité élargie des producteurs(REP) en 2012	35
Tableau 12 Quantité de matières récupérées par la consigne en 2012	37
Tableau 13 Tableau récapitulatif des quantités de matières récupérées sur le territoire de planification en tonne en 2012	37
Tableau 14 Comparaison entre les quantités de matières éliminées selon les bons de pesée de la RIGIDBNY et le MDDELCC en 2012	38
Tableau 15 Nombre de personnes des municipalités du territoire de planification habitant dans des multilogements en 2012.....	39
Tableau 16 Quantité estimée de matières résiduelles générées par le secteur multilogement du territoire de planification de la MRC de Bécancour en 2012.....	40
Tableau 17 Quantité estimée de matières résiduelles générées par le secteur ICI du territoire de planification (Modèle d'Ottawa) en 2012	41
Tableau 18 Quantité estimée de matières résiduelles générées par le secteur ICI des municipalités du territoire de planification- Scénario petits et moyens générateurs en 2012	42
Tableau 19 Quantité estimée de matières éliminées des secteurs ICI et CRD du territoire de planification selon les données du MDDELCC en 2012	43
Tableau 20 Quantité estimée de résidus de CRD générés et éliminés sur le territoire de planification en 2012.....	45
Tableau 21 Quantité estimée de CRD générés sur le territoire de planification par matière	45
Tableau 22 Comparaison entre les quantités estimées de matières éliminées du secteur CRD par les municipalités du territoire de planification et les quantités du registre du MDDELCC en 2012.....	46
Tableau 23 Quantité totale de matières éliminées par les municipalités du territoire de planification selon les données du MDDELCC en 2012	46
Tableau 24 Tableau récapitulatif des résultats de l'estimation des quantités de matières résiduelles générées du territoire de planification de la MRC de Bécancour en tonne.....	47
Tableau 25 Détail du bâti des municipalités du territoire de planification en 2012.....	48

Tableau 26 Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles récupérées, éliminées, générées du secteur résidentiel du territoire de planification de la MRC de Bécancour selon l’outil de Recyc-Québec en 2012	49
Tableau 27 Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées du secteur ICI produites sur le territoire de planification de la MRC de Bécancour selon l’outil de Recyc-Québec en 2012.....	50
Tableau 28 Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées du secteur CRD produites sur le territoire de planification de la MRC de Bécancour selon l’outil de Recyc-Québec en 2012.....	51
Tableau 29 Résultats globaux des quantités estimées de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées du territoire de planification de la MRC de Bécancour selon l’outil de Recyc-Québec en 2012.....	51
Tableau 30 Total des rétributions des différents programmes pour l’année 2012	52
Tableau 31 Coût total de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification en 2012	53
Tableau 32 Plan d’action pour favoriser l’atteinte des objectifs de la politique	57
Tableau 33 Estimation des coûts du contrat de collecte, transport et de traitement des matières recyclables jusqu’en 2020	62
Tableau 34 Coûts estimés du programme de compensation pour les services municipaux de collecte sélective jusqu’en 2020.....	64
Tableau 35 Coûts estimés du programme de collecte sélective jusqu’en 2020	64
Tableau 36 Coût annuel estimé pour la récupération et la valorisation des encombrants, RDD et CRD pour le territoire de planification	66
Tableau 37 Coût estimé de la mise en œuvre de la collecte des matières organiques : collecte, transport et traitement sur le territoire de planification.....	69
Tableau 38 Volume estimé des boues de fosses septiques générées sur le territoire de planification.....	71
Tableau 39 Coût estimé de la vidange des boues de fosses septiques du territoire de planification de la MRC de Bécancour	71
Tableau 40 Coûts estimés de la collecte des résidus domestiques jusqu’en 2020 pour le territoire de planification	73
Tableau 41 Coût total estimé pour l’ensemble des activités en gestion des matières résiduelles jusqu’en 2020 pour le territoire de planification de la MRC de Bécancour	75
Tableau 42 Modèle de rapport de la mise en œuvre des mesures du PGMR.....	77

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 Caractérisation des matières résiduelles du secteur ICI par type de matière
- Annexe 2 Caractérisation des résidus de CRD

INTRODUCTION

L'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour chacune des MRC et des Communautés métropolitaines du Québec a été rendue obligatoire par les modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) par le projet de Loi 90 sanctionné le 16 décembre 1999. Cette modification de la LQE introduit le concept de planification territoriale par l'entremise du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) que les municipalités régionales devaient élaborer et réviser tous les cinq ans.

Les PGMR visent à élaborer et à mettre en œuvre des moyens concrets favorisant l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles*. En février 2004, la MRC de Bécancour adoptait son premier Plan de gestion de matières résiduelles conformément à la loi.

En 2011, le gouvernement publiait sa troisième Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui faisait suite à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Elle reconnaît comme enjeux de la gestion des matières résiduelles de mettre un terme au gaspillage des ressources, de contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec et de responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Cette politique, à bien des égards, est très différente de la précédente de par les objectifs et les moyens qu'elle se donne pour arriver à n'éliminer que le déchet ultime. En effet, entre autres mesures, la politique propose de bannir de l'élimination, dès 2013, le papier et le carton, le bois en 2014 et les matières organiques en 2020.

Outre l'ambition première de la nouvelle Politique de n'éliminer qu'une seule matière résiduelle au Québec soit le résidu ultime, les principaux objectifs de la Politique, pour la période 2010-2015, sont de ramener la quantité de matières résiduelles éliminées de 810 kg par personne à 700 kg par personne, de recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel et, également, de recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.

C'est dans ce nouveau contexte que la MRC de Bécancour a amorcé la révision de son PGMR afin de le rendre conforme à cette nouvelle politique, l'échéance de cinq ans après son adoption étant aussi venue à terme. Rappelons que le rôle de la MRC est avant tout un rôle de planificateur et non de donneur de service pour gérer les matières générées sur son territoire de planification.

Les municipalités locales demeurent, quant à elles, responsables de l'application des moyens retenus dans les plans de gestion de matières résiduelles et de la mise en conformité de leur réglementation avec les dispositions du plan, et ce, dans les 12 mois suivants l'entrée en vigueur de ce plan.

Pour la réalisation de la révision de son PGMR, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a accepté la demande de la MRC de Bécancour, de confier cette tâche à la Régie intermunicipale de gestion intégrée de déchets de Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) conformément aux dispositions de l'article 53.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Par simplicité et pour alléger le texte, nous utiliserons, dans ce document, la nouvelle appellation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en lieu et place de son ancienne appellation.

Il est important de préciser, d'emblée, que les travaux préparatoires à la préparation de l'élaboration de la révision ont débuté en novembre 2013 et qu'à cette époque les seules données complètes dont nous disposions étaient celles de 2012.

1 Le PGMR en vigueur

Dans un premier temps, il nous est apparu très opportun de résumer les principales mesures contenues dans le PGMR de la MRC de Bécancour. Le portrait de l'état actuel de la gestion des matières résiduelles qui suivra nous permettra de situer la MRC et les municipalités locales par rapport à leur PGMR et d'élaborer d'autres mesures, si nécessaire, afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la nouvelle Politique québécoise de gestion de matières résiduelles.

Nous vous présentons dans ces quelques lignes un résumé des principales mesures qui avaient été adoptées dans le PGMR de la MRC de Bécancour.

Afin de guider ses actions, la MRC de Bécancour s'est dotée, dans son PGMR, de grandes orientations en matière de gestion des matières résiduelles. Les scénarios élaborés suivent l'esprit des orientations suivantes :

- accentuer la participation des citoyens et des ICI
- privilégier l'information et la sensibilisation pour améliorer les rendements
- limiter ou interdire la mise en décharge ou l'incinération sur le territoire de la MRC des déchets provenant de l'extérieur du territoire
- agir dans une optique de développement durable dans le cadre de l'amélioration des services de gestion des matières résiduelles
- déléguer les responsabilités de développement aux Régies intermunicipales

Les principales mesures proposées sont résumées dans le tableau qui suit :

Tableau 1 Mesures à mettre en œuvre dans le PGMR en vigueur

RÉDUCTION À LA SOURCE
Essentiellement des mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation
MATIÈRES RECYCLABLES
Conserver un système de ristourne avec le centre de tri
Desservir les ICI de toute taille sur une base volontaire par une collecte dédiée

DÉCHETS
Réduire les collectes de 1 fois par semaine à une fois par 2 semaines en période hivernale
Restreindre l'implantation d'un site d'enfouissement domestique sur le territoire au Parc industriel de Bécancour
Interdire l'importation de déchets domestiques dans la MRC à l'exclusion des municipalités suivantes : Deschaillons, Parisville, Fortierville et Sainte-Françoise. Dans ces municipalités, seuls les déchets provenant des municipalités actuellement propriétaires du site d'enfouissement de Saint-Flavien pourraient être éventuellement traités.
Avant la renégociation des prochains contrats de la Régie, étudier la possibilité de faire la récolte des déchets avec calcul du poids et taxation au prorata de ce facteur
Dans le cadre des contrats de collecte, exiger des entrepreneurs de faire la pesée des matières récoltées par municipalité afin d'avoir plus de précision sur le portrait de génération de matières (encombrants, déchets, recyclables)
MATIÈRES PUTRESCIBLES (Résidus verts et déchets de table)
Poursuivre les programmes de financement des bacs à compost de la RIGIDBNY et de la MRC de Lotbinière
Interdire par réglementation l'enfouissement des résidus verts en 2005 et amorcer une campagne de sensibilisation d'ici là pour préparer la mise en place de la réglementation
Organiser des dépôts de sapin de Noël dans chacune des municipalités du territoire lesquels seront valorisés par une entreprise de transformation
Mettre en place des sites de dépôt volontaire de résidus verts dans certaines municipalités et promouvoir l'herbicyclage et autres attitudes de saine gestion des résidus verts
La MRC mettra en place une collecte des matières organiques de porte en porte dans les zones les plus urbanisées
RDD
Étudier la possibilité d'offrir un service de récupération de RDD aux ICI
Greffer un dépôt permanent de RDD dans le cadre du projet de Carrefour de la valorisation des sous-produits industriels dans le Parc Industriel de Bécancour
ENCOMBRANTS
Faire quelques collectes annuellement exclusivement pour les encombrants et cesser la collecte hebdomadaire

CRD
Par l'intermédiaire des inspecteurs municipaux, encourager les entrepreneurs et les citoyens à valoriser leurs déchets de construction, rénovation et démolition
Évaluer la possibilité d'offrir des services d'écocentre ou d'augmenter le champ d'action de la Ressourcerie industrielle dans le Parc Industriel de Bécancour
ECOCENTRE
Favoriser l'implantation d'une ressourcerie ou d'une structure équivalente
ICI
Offrir le service de collecte des matières recyclables aux ICI

¹Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bécancour 2004

2 Description du territoire

Par rapport au plan de gestion actuellement en vigueur, il y a eu des changements au niveau du territoire de planification pour la révision du PGMR de la MRC de Bécancour. En effet, la MRC élabore la révision de son PGMR pour seulement 8 municipalités de la MRC ainsi que la réserve indienne de Wölinak qui est membre de la RIGIDBNY et qui a une gestion des matières résiduelles qui s'apparente à celle du reste du territoire de la MRC. Cette dernière est incluse dans le territoire de planification de la MRC de Bécancour et couverte par ce projet de révision.

Lors de l'élaboration du PGMR en 2004, le territoire de la MRC était comme divisé en deux secteurs pour la gestion des matières résiduelles. D'abord le secteur Est de la MRC formé par les municipalités de Deschaillons, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise et le secteur Ouest formé par les municipalités de Bécancour, Lemieux, Manseau, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Sylvère et Wölinak (territoire autochtone) regroupées et formant une partie des membres de la RIGIDBNY.

Les municipalités du secteur Est sont co-propriétaires du Lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint Flavien situé dans le MRC de Lotbinière contiguë au territoire de la MRC de Bécancour. De plus, elle partage une partie de leur gestion de matières résiduelles avec cette MRC. Ce rapprochement semblait naturel.

¹ Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bécancour, Février 2004

C'est pourquoi, les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte Françoise ont fait une demande auprès de la MRC de Bécancour et de la MRC de Lotbinière pour que ces dernières soient plutôt assimilées au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière. Leur demande a été acceptée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ces municipalités seront donc exclues de la révision du PGMR de la MRC de Bécancour.

2.1 Caractéristiques géographiques et physiques du territoire

La route 132, qui devient l'Autoroute 30 sur une portion comprise entre Saint-Grégoire et Gentilly, est l'axe routier le plus important de la MRC. On y accède notamment par l'Autoroute 55 qui mène à Trois-Rivières vers le Nord et à l'Autoroute 20 vers le Sud. Cette dernière borde la MRC au Sud-Est et est une porte d'entrée majeure pour accéder au territoire.

Le fait d'être localisé au cœur du Québec représente un avantage considérable pour ceux qui choisissent de s'y établir puisqu'ils se retrouvent dans une zone d'activité économique très diversifiée.

« Les exploitations agricoles et forestières occupent une place prépondérante tant dans l'économie que dans le paysage de la MRC de Bécancour. En effet, la zone agricole constitue 95 % du territoire. Elle se compose d'un relief relativement bas et de sols dont la productivité est le plus souvent classée comme étant de bonne qualité alors que la fertilité des sols de quelques secteurs est jugée moyenne. »²

« Au plan économique, la MRC de Bécancour se caractérise par l'importance de ses parcs industriels. Nous y recensons en effet deux parcs industriels principaux, dont un parc provincial d'envergure (Parc industriel et portuaire de Bécancour), situé à mi-chemin entre les villes de Québec et Montréal. »³

La MRC a la gestion de terres publique sur son territoire, mais celles-ci ne comportent pas d'infrastructures récréotouristiques ou autres.

2.2 La MRC et le territoire d'application du PGMR

Le territoire d'application de la révision du PGMR de la MRC de Bécancour regroupe désormais 8 municipalités et la réserve indienne de Wölinak. Ces municipalités sont : Ville de Bécancour, Saint-Sylvère, Sainte-Marie-de-Blandford, Lemieux, Manseau, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Saint-Pierre-les-Becquets. Sa population, en 2012, de 17 221

² Site Internet MRC de Bécancour

³ Idem

citoyens est répartie sur un territoire de 1 013 km². La population actuelle des municipalités visées par ce PGMR est de 17 758 habitants.

2.3 Population, projection démographique, portrait socio-économique et types de bâti du territoire de planification

2.3.1 Population

À l'exception de la Ville de Bécancour, toutes les municipalités comptent moins de 2 000 habitants. En effet, 7 des 8 municipalités se situent dans cette catégorie. Nous retrouvons dans le tableau qui suit le détail de ces informations pour chacune des municipalités locales du territoire d'application ainsi que la réserve indienne. Une partie de ces données est issue du site Internet du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Population permanente des municipalités et du territoire de la MRC de Bécancour visée par le plan de gestion des matières résiduelles.

Tableau 2 Population des municipalités du territoire de planification de la MRC de Bécancour en 2012

Nom municipalité /territoire	Statut juridique	Population ¹ permanente 2012	Superficie ² (km ²)	Densité ² hab/km ²	% Population totale
Bécancour	Ville	12 196	494,60 km ²	25,71	62,22
Lemieux	Municipalité	326	74,20 km ²	4,15	1,51
Manseau	Municipalité	853	107,30 km ²	8,15	4,28
Saint-Pierre-les-Becquets	Municipalité	1 176	65,10 km ²	18,56	5,91
Saint-Sylvère	Municipalité	838	87,00 km ²	9,99	4,25
Sainte-Cécile-de-Lévrard	Paroisse	403	32,20 km ²	10,78	1,70
Sainte-Marie-de-Blandford	Municipalité	495	69,50 km ²	6,53	2,22
Sainte-Sophie-de-Lévrard	Paroisse	760	82,10 km ²	9,18	3,69
Wölinak	Réserve	174	0,80 km ²	246,25	0,96
TOTAL		17 221	1 013 km²		100

¹ Données de la RIGIDBNY

² Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2013

Nous vous rappelons que les travaux préparatoires à la préparation de l'élaboration de la révision ont débuté en novembre 2013 et qu'à cette époque les seules données complètes dont nous disposions étaient celles de 2012. C'est pourquoi, nous retrouvons des données de population de 2012 tout au long de ce PGMR. Les faibles variations de données de base à la réalisation de ce document, depuis 2012, n'auront pas d'effets majeurs sur la planification de ce PGMR.

La population desservie par ce plan de gestion représente donc 86,4 % de la population totale de la MRC, soit 17 221 habitants sur un total de 19 929.

2.3.2 Projection démographique

Le tableau suivant présente une projection de l'évolution de la population de 2011 à 2031 pour l'ensemble de la MRC de Bécancour, incluant les municipalités qui ne sont pas couvertes par la révision du PGMR de Bécancour. Ces projections doivent donc être interprétées avec prudence. Nous observons pour cette période une prévision légèrement à la hausse de la population. Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), cela représente au total une hausse de 8,1 % de la population. Fait encourageant, avec ses 20 038 de population prévue en 2021, la MRC peut prévoir un accroissement de sa population un peu plus important que celui estimé par l'Institut.

Tel qu'illustré dans le tableau suivant, la population estimée de la MRC de Bécancour devrait se situer aux alentours de 20 431 habitants en 2031.

Tableau 3 Perspectives démographiques pour la MRC de Bécancour

MRC de Bécancour ¹	2011	2016	2021	2026	2031
Tous âges	19 282	19 657	20 038	20 315	20 431

¹ Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC du Québec 2006-2031

D'autre part, les statistiques de l'ISQ nous apprennent également que l'accroissement moyen de la population pour l'année 2011 et 2012 se situait aux alentours de 1 % et qu'il ne devrait pas y voir des fluctuations importantes d'ici les prochaines années.

Nous croyons donc que les 8 municipalités, paroisses et villes qui font partie du territoire d'application de ce PGMR, suivront la même tendance que l'accroissement moyen de l'accroissement de la population québécoise, car celles-ci n'ont subi aucune croissance d'importance. Cette situation relativement stable n'étant pas assez significative, nous n'en tiendrons pas compte lors de l'élaboration de la révision de ce plan de gestion.

2.3.3 Description démographique par groupe d'âge

Concernant l'âge de la population, celle de la MRC de Bécancour est vieillissante malgré que le nombre de jeunes est en croissance. Le tableau suivant répartit la population de la MRC par groupes d'âge en 2011

Tableau 4 Répartition des groupes d'âge pour la MRC de Bécancour en 2011

	0-24 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans	65 ans et plus
MRC de Bécancour ¹	26 %	22 %	33 %	19 %

¹ Statistique Canada, 2011

2.3.4 Revenu des ménages

Selon le profil socio-économique 2011 préparé par la Société d'aide au développement des collectivités de Nicolet- Bécancour, le revenu médian de la population de la MRC, en 2011, était de 54 393\$ soit une augmentation de 22 % depuis 2001. La médiane dépasse celle de l'ensemble du Centre-du-Québec qui se situe à 49 433\$. Par ailleurs la ville de Bécancour affiche quant à elle un revenu médian de 61 700\$. Ce revenu médian dépasse celui de l'ensemble des québécois qui est de 58 092\$. La présence d'importantes industries sur le territoire de la Ville de Bécancour pourrait expliquer cette vigueur économique. Le taux de chômage était un des plus bas au Québec se situant à 4,5 % en 2011.

2.3.5 Types de bâti du territoire de planification

À l'exception de la ville de Bécancour, les municipalités du territoire de planification possèdent peu d'unités d'habitation dépassant les 5 logements et qui dans certains cas ne sont pas desservies par le service de collecte de matières résiduelles résidentielles. En effet, nous retrouvons dans la municipalité de Manseau une unité de 06 à 09 logements et une unité de 10 à 19 logements. La municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets comprend 2 unités de de 10 à 19 logements alors que la municipalité de Saint-Sylvère en possède une seule. La ville de Bécancour a, quant à elle, un profil de bâtis beaucoup plus varié. Nous retrouvons 48 unités de 06 à 09 logements, 19 unités de 10 à 19 logements, 9 unités de 20 à 29 unités et 5 unités de 30 à 48 logements.

2.4 Activités économiques de la MRC de Bécancour

Par rapport à l'ensemble du Québec, la MRC de Bécancour se caractérise par un fort secteur primaire et secondaire. Ceci s'explique d'abord par l'importance du secteur agricole qui emploie près de 1 000 personnes sur le territoire. La présence du parc industriel de Bécancour n'est certes pas étrangère à la vigueur du secteur secondaire.

Parlons-en de ce parc industriel, il regroupe des industries oeuvrant essentiellement dans le domaine des produits métalliques et chimiques. On y produit, entre autres, 390 000 tonnes d'aluminium, 73 000 tonnes de peroxyde d'hydrogène, 19 100 tonnes d'hydrogène, 830 000 tonnes de produits chimiques divers, 120 000 tonnes d'alkyl benzène linéaire, 70 000 tonnes de produits réfractaires, 50 000 tonnes de silicium et on y transforme une grande quantité de métaux⁴. Dans le domaine alimentaire, TRT-ETGO est le plus important acheteur de canola de l'Est du Canada. L'usine de Bécancour produit, entre autre, de l'huile de canola et de palme.

Afin d'essayer de mieux cibler les grands générateurs de matières résiduelles du territoire de planification, nous avons répertorié les entreprises de cent employés et plus. Ces entreprises sont énumérées dans la liste qui suit :

• Aluminerie de Bécancour inc.	1 010 employés
• Centrale Nucléaire de Gentilly 2	765 employés
• Silicium Bécancour inc.	230 employés
• Olin Produits Chloralcalis (Div. Société PCI Chimie Canada)	185 employés
• TRT ETGO	135 employés
• Viandes Séficlo inc.	125 employés
• Télébec ltée	115 employés
• Métro Plus St-Grégoire	113 employés
• RHI Canada inc.	105 employés
• Canadoil Forge ltée	100 employés
• Côté-Reco inc.	100 employés
• Canneberges Atoka inc. (Les)	96 employés

D'ailleurs, la présence du parc industriel sur le territoire de la Ville de Bécancour, créé par la Société du parc industriel du centre du Québec qui a pour mandat de développer un parc industriel et de le doter des infrastructures nécessaires à l'implantation d'industries lourdes, cause un préjudice important à la MRC de Bécancour quant à l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale. En effet, une industrie lourde du parc a éliminé autant de matières résiduelles que toute la population de la Ville de Bécancour c'est-à-dire plus de 3 000 tonnes de matières. C'est pourquoi les autorités municipales feront des représentations auprès du ministre de l'Environnement afin que les quantités de matières résiduelles générées par le seul parc industriel provincial au Québec soient exclues dans le calcul de la performance de la MRC de Bécancour.

⁴ Comité des entreprises et organismes du Parc industriel et portuaire de Bécancour, document promotionnel

2.5 Objectifs et affectations du territoire au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Bécancour est l'outil de planification de l'aménagement du territoire de toute la MRC. Adopté en juillet 2006, il établit les lignes directrices de l'organisation physique de tout le territoire de la MRC. En ce sens, il contient, notamment, les grandes orientations et les grandes affectations de l'ensemble du territoire de la MRC.

2.5.1 Objectifs

Parmi les objectifs, en ce qui concerne la gestion des déchets, le schéma d'aménagement révisé nous renseigne sur les objectifs de la MRC :

- Viser la gestion intégrée des déchets domestiques en recherchant la réutilisation et le minimum d'enfouissement
- Établir une politique de gestion des boues de fosses septiques, de leur disposition et de leur traitement
- Interdire l'importation et l'enfouissement de matières résiduelles qui proviennent de l'extérieur du territoire
- Localiser les sites de déchets domestiques, industriels, spéciaux et dangereux dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour

2.5.2 Gestion des matières résiduelles

Nous pouvons également lire, dans le schéma d'aménagement, les précisions suivantes sur la gestion des matières résiduelles de la MRC :

« La gestion des déchets constitue pour la MRC de Bécancour une problématique particulière. En effet, la présence d'un parc industriel majeur, où l'on retrouve des industries qui génèrent des déchets industriels, nécessite une attention particulière.

Au niveau des déchets domestiques, la MRC de Bécancour a piloté un dossier de gestion intégrée. Dans le cadre de ce projet, la MRC de Nicolet-Yamaska s'est intéressée à notre démarche; il en a résulté la création d'une régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets domestiques, regroupant la majorité des municipalités des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska. Soulignons que les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Parisville, Fortierville et Sainte-Françoise sont propriétaires, avec d'autres municipalités des MRC de Lotbinière et de l'Érable, d'un site d'enfouissement sanitaire situé à Saint-Flavien (MRC de Lotbinière).

La gestion des déchets comprend également le recyclage et, à cet effet, toutes les municipalités de la MRC participent à la cueillette sélective (carton, papier, verre, plastique et métal).

Les volontés exprimées par la MRC sont à l'effet de réduire le volume des matières à enfouir, qui devront tendre vers l'objectif zéro, soit une récupération et une réutilisation maximale des matières résiduelles par **une valorisation** des matières, dont le compostage. De plus, la collecte des déchets domestiques dangereux est effective dans quelques municipalités; cette pratique pourra éventuellement s'étendre à l'ensemble du territoire de la MRC.

Nous retrouvons actuellement sur le territoire de la MRC un site d'enfouissement sanitaire de nature privée, qui est toutefois inopérant. Bien que ce site puisse éventuellement redevenir actif, les objectifs de la MRC sont à l'effet que ce ne soit pas le cas. L'implantation de nouveaux sites d'enfouissement sanitaire devra par ailleurs se faire dans l'affectation industrielle lourde.

Quant aux autres sites, outre ceux situés dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour et utilisés à des fins industriels, nous retrouvons un site de déchets spéciaux, un site pour les résidus de pâtes et papier et un site de matériaux secs, tous situés près du pont Laviolette. Même si ces sites ont des droits acquis, leur présence en cet endroit n'est pas souhaitable et ils devront fermer lorsque les terrains bénéficiant de droits acquis auront été utilisés.

La volonté de la MRC est à l'effet que les nouveaux sites de déchets industriels, spéciaux, dangereux et d'enfouissement sanitaire se localisent dans l'affectation Industrie lourde. Dans ledit parc, nous retrouvons déjà plusieurs sites de déchets industriels provenant des industries du parc.

Par ailleurs, le territoire de la MRC supportant déjà plusieurs sites de déchets, nos objectifs concernant l'implantation de nouveaux sites sont à l'effet d'y interdire l'enfouissement de déchets provenant de l'extérieur de la MRC. Cette volonté s'exprime dans le cadre du plan de gestion des matières résiduelles adopté par la MRC.

Une majorité de résidences en milieu rural, n'étant pas reliées à un réseau d'égout, possèdent des systèmes d'épuration autonome. Ceux-ci générant des boues, il y aurait lieu d'établir un plan de gestion quant au contrôle et à la disposition de ces boues et leur traitement. »⁵

Un des principaux objectifs de la nouvelle Politique de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action 2011-2015 concerne la **valorisation** des matières organiques. En effet, le gouvernement a fixé à 60 % l'objectif derecyclage des boues organiques putrescibles d'origines industrielles et municipales pour 2015. Or, les boues municipales sont composées des boues issues des usines de traitement ainsi que des fosses septiques. Nous pouvons donc lire dans la politique :

⁵ Schéma d'aménagement révisé, Juillet 2006 Chapitre2, page 59 à 61.

« Au préalable, les services de collecte et les installations de traitement nécessaires devront être disponibles. Comme le recyclage du papier, du carton et du bois est déjà bien implanté, le gouvernement compte d'abord interdire l'élimination de ces matières et faire de même pour la matière organique putrescible, telle que les feuilles, le gazon, les restes de table et les boues. Il établira un échéancier prévoyant des mesures qui visent à accélérer la mise en place des systèmes de collecte et des installations de traitement nécessaires, ainsi que les modalités du bannissement en tenant compte des particularités de certains modes de gestion de la matière organique putrescible, dont les boues industrielles et municipales. »⁶

De plus, le schéma a prévu la possibilité de l'implantation d'infrastructures de récupération définies comme étant : « centre de tri ou de valorisation qui reçoit des matières résiduelles recyclables qui sont entreposées et recyclées dans un bâtiment fermé sans entreposage extérieur » dans la zone industrielle.

3 La gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de planification

Par ailleurs, les municipalités de Bécancour, Lemieux, Manseau, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Sylvère et Wölinak (territoire autochtone) se sont regroupées avec d'autres municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska et forment la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY).

Les données cumulées pour décrire la gestion actuelle des matières résiduelles sont issues des données compilées par la RIGIDBNY en 2012. Ces données sont parfois calculées en utilisant le nombre d'unités desservies, comme dans le cas de la collecte des matières recyclables et parfois ces données sont ramenées sur une base de prorata de la population membre de la Régie. La population de la MRC de Bécancour de 17 221 habitants représente 47,665 % de la population totale de 36 129 habitants desservis par la RIGIDBNY.

3.1 Rôle et compétence de la MRC, de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets de Bécancour-Nicolet-Yamaska et des municipalités locales

3.1.1 La MRC

La Loi sur la qualité de l'environnement confère à la MRC l'obligation d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles pour son territoire, de l'adopter et de le réviser à tous les cinq ans. Elle a par le fait même l'obligation de planifier, de fixer des objectifs à atteindre en conformité avec la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles et de décider des mesures à mettre en place pour en favoriser l'atteinte. La MRC ne possède pas de règlement

⁶ Politique québécoise de gestion de matières résiduelles, Plan d'action 2011-2015, p. 17

en gestion des matières résiduelles. Cette gestion, à l'exception de la gestion des boues de fosses septiques, a été déléguée à la RIGIDBNY.

3.1.2 La RIGIDBNY

La RIGIDBNY est composée de 23 municipalités réparties sur le territoire de deux MRC soit la MRC de Bécancour et la MRC de Nicolet-Yamaska. Le tableau suivant nous identifie les membres de la Régie dans chacune des MRC.

Tableau 5 Municipalités membres de la RIGIDBNY

Municipalités de la MRC de Bécancour	Municipalités de la MRC Nicolet-Yamaska
Bécancour	Aston-Jonction
Lemieux	Baie-du-Fèbvre
Manseau	Grand St-Esprit
Saint-Pierre-les-Becquets	La-Visitation-de-Yamaska
Saint-Sylvère	Pierreville*
Sainte-Cécile-de-Lévrard	St-Célestin paroisse
Sainte-Marie-de-Blandford	Saint-Célestin village
Sainte-Sophie-de-Lévrard	Saint-Léonard-d'Aston
Wölinak	Saint-Wenceslas
	Saint-Zéphirin-de-Courval
	Sainte-Eulalie
	Sainte-Monique
	Sainte-Perpétue
	Ville de Nicolet

*La RIGIDBNY ne dessert que la partie village de Pierreville. La municipalité étant fusionnée, la population a été ajustée pour refléter cette réalité selon les renseignements obtenus auprès de la Municipalité.

La RIGIDBNY a été créée en 1995. « Cette entente a pour objet la gestion globale par les parties détaillées à la présente des matières résiduelles, notamment, mais non limitativement, la conception, l'implantation, l'exploitation, l'administration et le développement d'un service intermunicipal de gestion des matières résiduelles desservant les populations des municipalités et du Conseil qui sont membres. Ce service peut comprendre, entre autres, l'enlèvement, le transport, la récupération, le dépôt, l'entreposage, la réduction, le réemploi, le recyclage, l'utilisation, le compostage, le traitement, l'élimination des matières résiduelles ». Cette entente a une durée de 20 ans et est renouvelable, de façon automatique par tranche de 10 ans. La Régie s'est jusqu'à présent investie dans plusieurs initiatives de gestion des déchets. Elle ne possède pas d'équipement, elle gère, au nom de ses membres, les activités de gestion de matières résiduelles qu'elle doit

mettre en œuvre selon le plan de gestion des matières résiduelles des deux MRC soient celles de Bécancour et de la MRC de Nicolet-Yamaska. À l'époque, les deux MRC ont choisi d'élaborer chacune leur plan de gestion de matières résiduelles. Par la suite, elles ont obtenu du ministre de l'Environnement la possibilité de déléguer la réalisation de leur PGMR respectif à la RIGIDBNY. La Régie a également reçu le mandat des 2 MRC de procéder à la révision des 2 PGMR, 5 ans après leur adoption, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement. La Régie ne possède pas de règlement relatif à la gestion des matières résiduelles.

3.1.3 Les municipalités locales

Les municipalités visées par le plan de gestion ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du PGMR. En effet, la MRC planifie alors que les municipalités locales ont la responsabilité de mettre en œuvre les mesures contenues dans le plan. Tel qu'indiqué dans la Loi sur la qualité de l'environnement à l'article 53.24 : « Un plan de gestion en vigueur lie les municipalités locales dont le territoire est compris dans le territoire d'application du plan. »

De plus : « Les municipalités locales liées par le plan de gestion sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire. »

« Elles sont également tenues dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur du plan, de mettre leur réglementation en conformité avec les dispositions du plan. »

Comme les 8 municipalités ainsi que le territoire autochtone de Wölinak sont membres de la RIGIDBNY pour la gestion de leurs matières résiduelles, c'est donc cette dernière qui a la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Bécancour.

3.2 Organisation des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

3.2.1 Collecte sélective des matières recyclables

La RIGIDBNY a mis en œuvre un programme de collecte des matières recyclables pour desservir l'ensemble du secteur résidentiel de son territoire. La collecte a lieu à toutes les semaines avec des bacs roulants obligatoires pour toutes les résidences. Le secteur résidentiel desservi est composé des unités d'occupation de cinq logements et moins. Pour le secteur multi logement de six logements et plus, les propriétaires doivent avoir recours à un système de collecte privé. Il est à remarquer que bien que la RIGIDBNY ne desserve pas le secteur ICI, les quantités du secteur municipal peuvent inclure les quantités des petits et

moyens générateurs de ce secteur, car ils sont souvent apparentés à la collecte sélective résidentielle.

Le contrat de collecte, transport et de traitement des matières recyclables actuel se termine le 31 décembre 2014. Du 1er janvier au 22 septembre 2016, Récupération Gaudreau a assuré la collecte des matières recyclables pour les municipalités desservies par la RIGIDBNY. Une nouvelle entente a été signée le 22 septembre avec Gesterra pour la collecte des matières recyclables et les ordures ménagères pour une période de cinq ans, renouvelable unilatéralement pour un autre cinq ans. Nous ne possédons pas d'informations quant à la capacité de traitement du centre de tri de matières recyclables de Gaudreau Environnement. Le coût total de la collecte sélective pour 2012 s'est élevé à 362 493 \$ pour les 9 membres de la MRC de Bécancour desservies par la RIGIDBNY. Le tableau qui suit nous indique le coût attribuable à chacune de ces municipalités calculé selon le nombre d'unités desservies.

Tableau 6 Détails du contrat de collecte des matières recyclables de la RIGIDBNY en vigueur

Municipalité	Nombre de portes desservies	Nombre de collectes	Coût
Bécancour	5314	52	247 118 \$
Lemieux	137	52	6 371 \$
Manseau	462	52	21 484 \$
Sainte-Cécile-de-Lévrard	136	52	6 324 \$
Sainte-Marie-de-Blandford	279	52	12 974 \$
Saint-Pierre-les-Becquets	610	52	28 367 \$
Sainte-Sophie-de-Lévrard	409	52	19 020 \$
Saint-Sylvère	375	52	17 439 \$
Wölinak	73	52	3 395 \$
TOTAL	7 795		362 493 \$

En 2012, dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte des matières recyclables, la Régie a reçu un montant total 542 718 \$ pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles pour les 23 municipalités qu'elle dessert. Cette compensation est assumée selon le principe de responsabilité élargie des producteurs par les entreprises qui mettent sur le marché, au Québec, des contenants, emballages, imprimés et médias écrits. Cette compensation devrait représenter aux environs de 90 % des coûts totaux admissibles de la collecte sélective incluant 8,55 % de frais d'administration. Les coûts non admissibles au calcul de cette compensation sont les coûts d'achat des bacs et les coûts des programmes de sensibilisation. Pour l'année 2012, la compensation a représenté une somme de 255 356 \$ soit près de 70 % des coûts réels pour l'ensemble des 9 membres de la MRC desservies par la Régie et visées par ce PGMR. Pour

estimer ce montant, nous avons considéré que ces 9 municipalités représentent 47,655 % de la population totale des municipalités que dessert la Régie.

3.2.2 Collecte de résidus domestiques dangereux

Depuis déjà quelques années, le gouvernement du Québec impute aux producteurs de certains produits la responsabilité de mettre en place un système de récupération par un organisme agréé par le ministre de l'Environnement. Ce principe est appelé « Responsabilité élargie des producteurs ». Parmi ces produits, nous retrouvons (1) les produits électroniques; (2) les piles et les batteries; (3) les lampes au mercure; (4) les peintures et leurs contenants; (5) les huiles, les liquides de refroidissement, les antigels, leurs filtres, leurs contenants et d'autres produits assimilables. De plus, le gouvernement a mandaté il y quelques années Recyc-Québec afin de mettre sur pied un programme de récupération et de valorisation des pneus afin de vider les lieux d'entreposage de ces derniers et éviter que ne se reproduisent des catastrophes comme celle de Saint-Amable.

Pour desservir ses membres, la RIGIDBNY en collaboration avec certaines municipalités locales offre l'opportunité à leurs citoyens de se départir de ces matières ainsi que de leurs résidus domestiques dangereux (RDD) **et de produits soumis à une REP** tout au long de l'année. En effet, les municipalités de Saint-Pierre-les-Becquets, Sainte-Marie-de-Blandford et la Ville de Bécancour offrent aux citoyens la possibilité de récupérer leurs RDD sur une base annuelle. L'horaire est variable pour chacune des municipalités, allant d'une journée par mois à plusieurs jours par semaine, incluant le samedi. La RIGIDBNY octroie un montant de 1 500 \$ par année à chacune de ces municipalités afin de s'assurer d'un service adéquat auprès des citoyens.

De plus, les citoyens peuvent se départir de leurs RDD dans certains commerces du territoire. Le site Internet de la RIGIDBNY en fait une nomenclature exhaustive que nous reprenons ici à titre informatif.

Tableau 7 Liste des commerces récupérant des matières résiduelles sur le territoire de planification

Peintures, teintures et leurs contenants	Marché St-Sylvère 855, rang 12 Saint-Sylvère
	Quincaillerie UNIMAT 350, route Marie-Victorin Saint-Pierre-les-Becquets
	Rona H. Matteau 3365, Boul. Bécancour Gentilly
Bonbonnes de propane	Clément Béliveau, Saint-Wenceslas Métaux 132, Pierreville
Pièces informatiques, télés	Recycle-lestin; 1180, Rang St-Joseph, Saint-

De plus, depuis 2005 la Régie a mis en place un programme de récupération des piles. Ce programme dessert maintenant plus de 40 sites, dont 25 écoles primaires et secondaires du territoire de la régie. En 2013, ce programme de récupération de piles a permis de détourner de l'élimination plus de 3 796kg de piles mixtes et 661 kg de piles au plomb pour un total de 4 457 kg. Au prorata de la population, cela représente 2,126kg pour le territoire de la MRC de Bécancour.

3.2.3 Collecte des encombrants

Aux deux mois, il y a une collecte spéciale des matières résiduelles. On la nomme la collecte des ENCOMBRANTS. Sur le site Internet de la RIGIDBNY, nous retrouvons les informations suivantes. « *Tout ce qui est dans votre bac noir et ce qui est à côté va aller directement à l'enfouissement à St-Étienne-des-Grès. Profitez-en pour faire du ménage, car pour les autres semaines, le récupérateur ne ramasse pas ce qui est à côté de votre bac noir, mais vous pouvez avoir deux bacs noirs. Vous pouvez mettre tout ce qui est possible dans votre bac noir lors de cette collecte. Pour faciliter la manipulation des encombrants, favorisez l'utilisation de boîtes de carton ou de sacs lavables par une personne. La collecte des encombrants a lieu la même journée que vos ordures habituelles.* »

3.2.4 Collecte de matières organiques

3.2.4.1 Les résidus verts

La RIGIDBNY a déployé un réseau de conteneurs afin que les citoyens de la MRC puissent y déposer leurs résidus verts. Sept de ces sites de conteneurs sont déployés sur le territoire de planification de ce PGMR. Deux d'entre eux sont gérés par Gaudreau Environnement et sont situés à la Halte routière Godefroy, dans la municipalité de Bécancour, ainsi qu'à la municipalité de Manseau. Pour sa part, Enfoui-Bec gère cinq de ces conteneurs dont quatre sont situés dans différents secteurs de la Ville de Bécancour et le dernier situé à Saint-Pierre-les-Becquets. Ces matières sont valorisées par les deux compagnies qui les utilisent, une fois déchiquetées, comme structurant dans leurs activités de compostage.

Ces conteneurs ont permis à la régie de recueillir plus de 960 tonnes de matières pour l'ensemble de ses municipalités membres. Le coût total pour ce service en 2012 s'élevait à 162 555 \$, soit un équivalent de 169 \$ par tonne.

De plus, en 2013, la Régie a mis de l'avant un programme d'échange de lames déchiqueteuses pour les tondeuses et tracteurs à gazon. Ce programme subventionne une partie des coûts d'achat et d'installation d'une telle lame pour les résidents desservis par la RIGIDBNY. Ce programme d'herbicyclage sensibilise les citoyens à laisser sur place le gazon après chaque tonte et à déchiqueter les feuilles à l'automne.

3.2.4.2 Collecte de sapins de Noël

La Régie a contribué à un programme de collecte de sapins de Noël organisé par Distilla Cèdre (Saint-Lucien) pour desservir 11 sites parmi les municipalités membres de la Régie. Parmi ces sites, 6 étaient situés sur le territoire de planification : quatre desservant différents secteurs de la ville de Bécancour, un dans le secteur Gentilly, à l'arrière de la bibliothèque de Bécancour et un dernier dans le stationnement de l'aréna de Saint-Pierre-les-Becquets. Ces collectes ont permis de récolter 157 sapins, ce qui équivaut, en utilisant un poids moyen de 10 kilogrammes par sapin, à un tonnage de 1 570 kilos de matières qui ont été valorisées en huiles essentielles.

3.2.4.3 Programme de composteurs domestiques

La RIGIDBNY organise annuellement deux soirées d'information sur le compostage domestique. Une a lieu dans le secteur Gentilly à Bécancour alors que la seconde a lieu à Nicolet sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska. Pour mobiliser la participation des citoyens, la Régie offre une subvention à l'achat de chaque composteur. En 2012, quarante citoyens ont participé à cette rencontre, ce qui porte le nombre de composteurs distribué depuis 2001 à 554 pour le territoire d'application de ce PGMR.

3.2.4.4 Collecte de résidus alimentaires

Les résidus alimentaires ne font l'objet d'aucune collecte porte-à-porte sur le territoire d'application ni dans le reste de la MRC.

3.2.5 Les plastiques agricoles

En 2012, la RIGIDBNY étudie la possibilité de mettre sur pied un programme pour récupérer les plastiques agricoles. Bien que ce plastique ait une très bonne valeur, sa contamination et sa difficulté de récupération font en sorte qu'il n'y a encore que très peu d'initiative au Québec. Depuis ce temps, la collecte des plastiques agricoles s'est développée et de plus en plus d'agriculteurs y participent. Ces plastiques sont ramassés en ballot à même la collecte sélective municipale.

3.2.6 Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)

En 2012, il n'y avait pas de service de traitement pour les résidus de CRD. En 2013, la Régie signait une entente avec un lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition sur le territoire de la municipalité de Bécancour afin d'offrir à ses citoyens la possibilité de

valoriser leurs résidus de CRD. C'est gratuit et réservé aux citoyens du territoire de la RIGIDBNY. *Une preuve de résidence est exigée. Les citoyens peuvent apporter jusqu'à 2 m³ de matériaux, ils doivent les trier dans les différents conteneurs afin de faciliter leur valorisation. 2 m³ c'est une boîte de camionnette ou une remorque de 4 X 8 pieds. Les matériaux visés sont: le bois de construction (sauf le bois traité), les métaux, les agrégats (ciment, roche, brique, asphalte, céramique), les bardeaux d'asphalte. Ce centre de récupération des matériaux est ouvert tous les samedis avant-midi. De juin à décembre 2013, le centre a reçu la visite de 631 citoyens qui y ont trié 249 tonnes de CRD.

3.2.7 Collecte des ordures ménagères

Sur le territoire desservi par la RIGIDBNY, les ordures ménagères, déposées dans des bacs roulants, sont ramassées une fois par deux semaines pendant six mois c'est-à-dire, pour les mois de janvier, février mars, octobre, novembre et décembre. Pour les six autres mois de l'année, la cueillette a lieu à toutes les semaines. Lors des journées de collecte régulières, seules les matières déposées dans le bac font l'objet de la collecte. Par contre, lors des journées de collecte des déchets jumelées avec la collecte des encombrants, toutes les matières, y compris celles déposées à côté du bac, sont ramassées. Le contrat actuel de collecte, transport et éliminations des matières résiduelles se termine le 22 septembre 2015 et les matières sont éliminées au Lieu d'enfouissement technique de Saint-Etienne-des-Grès. La RIGIDBNY a signé une nouvelle entente, le 22 septembre 2015, avec Gesterra pour la collecte des matières recyclables et les ordures ménagères pour une période de cinq ans, renouvelable unilatéralement pour un autre cinq ans. Le site d'élimination du LET de Saint-Rosaire a une capacité autorisée de 150 000 tonnes annuellement et une durée de vie estimée de 43 ans si la quantité de matières éliminées annuellement est de 150 000 tonnes.

Il est à remarquer que bien que la RIGIDBNY ne desserve pas le secteur ICI, les quantités du secteur municipal peuvent inclure les quantités des petits et moyens générateurs de ce secteur, car ils sont souvent apparentés à la collecte résidentielle.

La RIGIDBNY ne dispose pas de données de quantité pour chacune des municipalités. Ces quantités sont estimées au prorata des quantités totales éliminées pour l'ensemble des membres de la Régie. Les coûts sont, quant à eux, répartis selon une quote-part par nombre de portes desservies. Fait à remarquer, le nombre d'unités desservies par la collecte des matières résiduelles est différent de celui de la collecte des matières recyclables. Cette situation s'explique par le fait que, sur une base volontaire, plusieurs ICI du territoire ont décidé de participer au programme de collecte sélective. Cela nous donne le tableau suivant :

Tableau 8 Coût de la collecte des matières résiduelles destinées à l'élimination des municipalités du territoire de planification en 2012

Municipalité	Unités occupation	Quantité	Coût total
Bécancour	5 131	3 759	335 943 \$

Lemieux	137	100	8 970 \$
Manseau	462	338	30 249 \$
Saint-Pierre-les-Becquets	610	447	39 939 \$
Saint-Sylvère	375	275	24 552 \$
Sainte-Cécile-de-Lévrard	136	100	8 904 \$
Sainte-Marie-de-Blandford	279	204	18 267 \$
Sainte-Sophie-de-Lévrard	409	300	26 779 \$
Wölinak	73	53	4 780 \$
TOTAL	7 612	5 576	498 382 \$

3.3 Activités de communication et de sensibilisation

3.3.1 MRC de Bécancour

Sur le site Internet de la MRC, nous retrouvons, dans l'onglet « Services aux citoyens », un onglet « Gestion des matières résiduelles ». Cet onglet présente la Politique de gestion des matières résiduelles en vigueur, son Plan d'action ainsi qu'un résumé de ses orientations. De plus, le site internet identifie les deux organismes responsables de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC soit la Régie intermunicipale de gestion intégrée de Bécancour Nicolet Yamaska et la MRC de Lotbinière.

3.3.2 RIGIDBNY

La RIGIDBNY qui gère les matières résiduelles de 8 municipalités du territoire de la MRC et la réserve de Wölinak possède un site Internet très étoffé et mis à jour régulièrement. Ce site nous présente les différentes modalités de collecte ainsi que des statistiques sur les quantités de matières récupérées et des matières éliminées.

Elle publie également minimalement trois bulletins d'information par année

De plus, sur les ondes de CKBV (FM 90.5), la Régie a, chaque semaine, une entrevue d'information d'une durée de cinq minutes.

3.3.3 Municipalités locales

La grande majorité des municipalités de la MRC possède un moyen de communication pour informer les citoyens via des journaux municipaux, des bulletins ou autres dépliants informatifs permettant d'informer la population sur différents sujets municipaux.

Toutes les municipalités possèdent également un site Internet contenant une foule d'informations sur les modes de gestion de matières résiduelles de leur municipalité.

3.3.4 Le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI)

Projet de symbiose industrielle au parc industriel et portuaire de Bécancour

Au début des années 2000, le CTTÉI en partenariat avec Alcoa et NI Environnement collabore à la mise sur pied du Carrefour de valorisation des sous-produits industriels, un organisme visant à optimiser les efforts de gestion et de mise en valeur des matières résiduelles des entreprises du parc industriel et portuaire de Bécancour (PIPB). Ses premiers efforts portent sur la mise en commun de la gestion des matières résiduelles au PIPB.

En 2007-2008, le CTTÉI réalise au PIPB le premier projet de symbiose industrielle dirigée au Québec. La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) et dix entreprises majeures du PIPB s'associent au projet et fournissent les informations nécessaires à sa réalisation. Au terme de l'étude des sous-produits industriels générés par les entreprises participantes au PIPB, le CTTÉI identifie 40 synergies possibles. Les gains potentiels constituent une économie de 1,6 M\$ par an et une réduction des émissions de GES de 2000 teq CO₂/an. De plus, le CTTÉI propose quatre activités industrielles complémentaires permettant de maximiser les synergies : une usine du secteur papetier, une usine de production de biodiésel, une usine de cogénération et un transformateur de plomb.

Depuis 2011, le CTTÉI poursuit le projet de symbiose industrielle au PIPB avec l'appui financier de la SPIPB et de 8 entreprises majeures du PIPB. Il engage un animateur de symbiose industrielle qui agit auprès des entreprises pour :

- La recherche de débouchés pour les sous-produits industriels;
- La proposition de projets de recherche en valorisation des sous-produits;
- L'organisation de conférences en lien avec l'écologie industrielle.

4 Les intervenants en gestion de matières résiduelles

Vous trouverez dans le tableau qui suit une liste des entreprises oeuvrant en gestion de matières résiduelles de la MRC de Bécancour. Bien qu'assez complète, cette liste ne se veut pas exhaustive.

Tableau 9 Liste des intervenants en gestion de matières résiduelles de la MRC de Bécancour

MATIÈRES RÉSIDUELLES VALORISÉES	NOM DE L'ORGANISME	LOCALISATION
Recyclage de matériaux secs	<u><i>Enfoui-Bec</i></u>	Bécancour
Récupération et recyclage de métaux	<u><i>Recyclage d'Aluminium Québec</i></u>	Bécancour
	<u><i>Roland Côté</i></u>	Sainte-Sophie-de-Lévrard
Récupération de meubles	<u><i>Entraide Bécancour</i></u>	Bécancour
	<u><i>Second-plus</i></u>	Manseau
	<u><i>Surplus Bécancour</i></u>	Bécancour
Textiles	<u><i>Centre d'action bénévole de la MRC Bécancour</i></u>	Sainte-Sophie-de-Lévrard
	<u><i>Comptoir Emmanuel</i></u>	Bécancour
	<u><i>Entraide Bécancour</i></u>	Bécancour
	<u><i>Méli-mélo</i></u>	Lemieux
	<u><i>Vestiaire d'Angèle</i></u>	Bécancour
Planification et gestion de matières résiduelles	<u><i>RIGIDBNY</i></u>	Bécancour

5 Recensement des diverses installations de gestion de matières résiduelles du territoire de planification

Cette section présente un recensement des installations de récupération, de valorisation et d'élimination de matières résiduelles tant privées que publiques du territoire de planification.

Nous pouvons donc constater qu'une partie des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC de Bécancour est traitée à l'intérieur du territoire de planification. En effet, les installations de la Compagnie Enfoui-Bec situées à Bécancour comprennent, entre autres, un dépôt de matériaux secs, un centre de tri pour les résidus de construction,

rénovation et démolition ainsi qu'une plate-forme de compostage. L'entreprise Enfoui-Bec représente un potentiel important pour le volet valorisation de plusieurs résidus valorisables générés sur le territoire de planification.

Cependant, dans sa réflexion sur la gestion des matières organiques avec la RIGIDBNY, la MRC n'écarte pas la possibilité de doter la région d'une infrastructure pour favoriser le bannissement de l'élimination de ces matières, annoncé pour 2020, par le gouvernement.

Vous trouverez dans le tableau qui suit le recensement des installations de traitement.

Tableau 10 Liste des installations de traitement de matières résiduelles sur le territoire de planification de la MRC de Bécancour

Installation	Exploitant	Localisation
Lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition (LEDGD)	Enfoui-Bec	Bécancour

Installation	Exploitant	Localisation
Centre de tri de CRD	Enfoui-Bec	Bécancour

Installation	Exploitant	Localisation
Centre de compostage	Enfoui-Bec	Bécancour

Nous ne disposons pas d'information sur les activités ni la clientèle de la seule installation de traitement des matières résiduelles sur le territoire de planification autre que c'est un lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition et que l'entreprise y fait également du tri de CRD et du compostage de matières organiques. Nous ne possédons pas non plus de quantités estimées pour les besoins futurs de tous les secteurs du territoire de planification desservi par cette installation.

6 Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire

L'outil annoncé par le gouvernement afin d'aider les MRC à réaliser l'inventaire des matières résiduelles sur leur territoire n'a pas encore été publié. Nous avons donc utilisé plusieurs outils, caractérisations provinciales et ontariennes, afin de produire un inventaire par matière pour les secteurs résidentiels, ICI et CRD. Pour le secteur ICI, le détail des données par matière et par municipalité se retrouve à l'annexe 1

6.1 Inventaire des matières réduites à la source et réemployées

L'évaluation des quantités de matières réduites à la source s'inscrit dans le respect du principe de base de la politique soit le respect des 3RV-E : la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et finalement l'élimination du résidu ultime. Malheureusement, l'état actuel de la connaissance de la gestion des matières résiduelles ne nous permet pas de dresser un portrait des matières réduites et/ou réemployées sur le territoire.

Par contre, il nous apparaît important de souligner l'effort continu de sensibilisation des citoyens au compostage domestique. En effet, la RIGIDBNY a tenu une séance de formation sur le compostage domestique, en 2012 auxquelles ont participé 40 citoyens provenant de 6 municipalités visées par ce plan. Depuis le début de cette activité par la Régie en 2001, ce sont plus de 554 citoyens qui ont assisté à ces formations et ont acquis un composteur. Nous pouvons estimer que, si tous les citoyens ont persévéré dans leurs activités de compostage, ce sont près de 54 tonnes de matières qui sont réduites à la source et qui n'engendrent aucun coût de collecte ou de traitement pour les collectivités. Le programme de subvention à l'achat d'un composteur a engendré, en 2012, une dépense d'environ 6 100 \$ pour l'ensemble des membres de la Régie. Au prorata de la population, cela représente un montant de 2 900 \$ pour les municipalités de la MRC de Bécancour.

De plus, la RIGIDBNY a mis sur pied un programme pour encourager les citoyens à installer des lames déchiqueteuses sur leur tondeuse et leur tracteur à pelouse afin d'inciter les citoyens à laisser les rognures de gazon sur place. Ce programme subventionne 60 % du coût d'achat et d'installation de telles lames et la Régie y alloue un budget annuel de 5 000 \$. Cette mesure contribue à l'effort d'herbicyclage dont la Régie fait la promotion depuis plusieurs années.

La MRC entend d'ailleurs, en collaboration avec la Régie, maintenir ses efforts de sensibilisation dans les années à venir afin de réduire à la source la quantité de matières résiduelles à gérer sur son territoire.

6.2 Les quantités de matières résiduelles du secteur résidentiel gérées sur le territoire de planification

6.2.1 Quantité de matières recyclables récupérées

La MRC de Bécancour a mis sur pied, depuis quelques années, un programme de collecte sélective porte-à-porte. Tel que mentionné précédemment, cette collecte s'effectue avec des bacs roulants et est entièrement mécanisée. Le tableau suivant vous présente le résultat des quantités de matières récupérées par cette collecte.

Municipalités	Quantité (t) 2012
Bécancour	1 192
Lemieux	31
Manseau	104
Saint-Pierre-les-Becquets	31
Saint-Sylvère	63
Sainte-Cécile-de-Lévrard	137
Sainte-Marie-de-Blandford	92
Sainte-Sophie-de-Lévrard	84
Wölinak	16
TOTAL	1 749

Afin de répartir cette quantité totale par matière, nous avons utilisé les données de la Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009. Malheureusement les conclusions de la caractérisation de 2010-2012 n'étaient pas encore rendues publiques lors de l'élaboration de ce PGMR. Donc selon cette caractérisation, la collecte des matières recyclables est composée à 65 % de papier/carton, 4 % de métal, 10 % de plastique, 19 % de verre, et de 2 % de contaminants. En utilisant cette répartition, nous obtenons les quantités de matières suivantes pour le territoire de planification :

- Papier/carton 1 137 tonnes
- Métal 70 tonnes
- Plastique 175 tonnes
- Verre 332 tonnes
- Autres 35 tonnes

6.2.2 Quantité de RDD issue des dépôts municipaux et des quincailleries

Il existe au Québec plusieurs programmes soumis à la Responsabilité élargie des producteurs (REP). En résumé, le principe de la REP est très simple : il oblige, par règlement, les fabricants et les manufacturiers à, **entre autres**, prendre en compte les effets qu'ont leurs produits sur l'environnement en les obligeant à assumer les coûts de traitement des produits qu'ils mettent en marché en fin de vie utile.

Sont déjà réglementés, respectivement depuis 1999 et 2004, les produits ou catégories de produits suivants :

- les peintures et contenants de peinture;
- les huiles et filtres à huile usés.

Le gouvernement du Québec a annoncé, en juillet 2012, la mise en œuvre de quatre nouveaux programmes de récupération et de valorisation selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Quatre nouvelles catégories de produits, jugés particulièrement nocifs pour l'environnement lorsqu'en fin de vie utile, sont règlementés :

- les appareils électroniques,
- les lampes au mercure (incluant, entre autres, les tubes fluorescents et fluocompacts),
- les antigels et les liquides à freins,
- les piles rechargeables et non rechargeables.

Selon la nouvelle *Politique de gestion de matières résiduelles* du gouvernement, cette liste de produits ou de catégories de produits devrait s'allonger de deux nouveaux produits tous les deux ans. C'est pourquoi les organismes municipaux doivent encore assumer des coûts pour les matières qui ne sont pas encore soumises à la REP.

Tel que décrit auparavant, depuis 2012, la RIGIDBNY, en collaboration avec trois municipalités locales du territoire de planification, offre l'opportunité à leurs citoyens de se départir de leurs RDD tout au long de l'année. Ces sites de dépôts ont permis de détourner plus de 24 tonnes de RDD. Le tableau suivant vous présente en détail ces quantités récupérées. Il nous indique, par catégorie de produit, la quantité de résidus domestiques dangereux récupérés par les dépôts municipaux en 2012. Comme chacune des MRC avait trois sites municipaux de récupération, pour simplifier les calculs, les quantités totales fournies par la RIGIDBNY ont été réparties également entre les deux MRC du territoire de la Régie. Ces quantités sont exprimées en kilogrammes.

Tableau 11 Quantité récupérée de RDD et de matières soumises à une responsabilité élargie des producteurs(REP) en 2012

Matières classées sous RDD et REP	Dépôt municipal (kg)	Quincailleries (kg)	Total (kg)
Peintures	4 628	1 599	6 227
Huiles usagées	2 875	3	2 878
Huiles contaminées	79	0	79
Filtres à huile	135	0	135
Aérosol huile	6	0	6
Piles		0	0
Aérosol Peintures	253	11	264
Aérosol autres	44	0	44
Antigels	19	0	19
Autres organiques	3 035	0	3 035

Piles	495	2	497
Matières inorganiques	506	183	689
Lampes fluocompactes		21	21
TOTAL	12 075	1 820	13 894

À ce total, nous devons ajouter les 2,126kg du programme de pile de la Régie pour le territoire de la MRC de Bécancour. Au total ce sont 16 020 kilogrammes de RDD qui ont été récupérés

6.2.3 Quantité de résidus verts valorisés

Comme nous l'avons déjà mentionné, la Régie déploie des conteneurs sur sept sites dans les municipalités de la MRC de Bécancour. Cinq de ces conteneurs sont situés dans la ville de Bécancour, alors que les autres sont situés dans les municipalités de Manseau et de Saint-Pierre-les-Becquets. L'ensemble de ces conteneurs, mis à la disposition des citoyens, ont permis de récupérer 960 tonnes de matières. Si nous utilisons une formule de prorata, nous obtiendrons pour la MRC de Bécancour une quantité estimée de 448 tonnes de résidus verts valorisées. Ces résidus ont principalement été utilisés comme structurants aux opérations de compostage d'Enfoui-Bec et de Gaudreau Environnement.

6.2.4 Quantité de sapins de Noël récupérés

En 2012, la compagnie Distillat Cèdre organisait, en collaboration avec la RIGIDBNY et la MRC, une collecte de sapins de Noël afin d'en recueillir les huiles essentielles. Les cinq sites du territoire de planification ont amassé 154 sapins. À 10 kilos par sapin, cela équivaut à 1 570 kilos de matières valorisées pour leurs huiles essentielles.

6.2.5 Quantité de pneus récupérés

Depuis octobre 1999, le gouvernement a mis en place un droit d'un montant de trois dollars avant taxes / par pneu à percevoir auprès des consommateurs québécois à l'achat de pneus neufs. Ce droit permet de nettoyer les sites permanents et d'investir dans la recherche de nouvelles technologies encourageant la récupération des pneus accumulés dans les nombreux sites d'entreposage.

En 2012, l'ensemble des municipalités assujetties à ce PGMR a, grâce à ce programme, récupéré 12 330 pneus d'automobile et 338 pneus de camion. En utilisant les facteurs de conversion fournis par Recyc-Québec, soit 9 kilos pour les pneus d'auto et 54 kilogrammes pour les pneus de camion, ces quantités représentent respectivement 110,97 et 18,252 tonnes pour un total de 129 tonnes d'équivalents pneus récupérés sur tout le territoire de planification. Comme la population des municipalités assujetties à ce PGMR représente 86,4%

de la population totale de la MRC nous pouvons estimer cette quantité de pneus à 111 tonnes pour les municipalités assujetties à ce PGMR.

6.2.6 Quantité de matières récupérées par la consigne

Le Québec a mis en place un système de consigne pour les contenants de boisson gazeuse à remplissage unique. Selon Recyc-Québec, qui administre le système de consigne, la quantité de matières récupérées via la consigne pour l'année 2012 pour l'ensemble du Québec s'élevait à 32 204 tonnes pour les contenants à remplissage unique.

Pour le territoire de la MRC de Bécancour visé par ce PGMR, nous obtenons les quantités suivantes en transposant ces quantités au prorata de la population.

Tableau 12 Quantité de matières récupérées par la consigne en 2012

Matières récupérées	Poids (tonne métrique)	Taux par habitant (t/hab)	Total MRC (t)
Aluminium	13 110	0,00162	28
Plastique	6 996	0,00087	15
Verre	27 888	0,00345	59
TOTAL	47 994		102

Si nous faisons un tableau récapitulatif des quantités de matières récupérées, nous obtiendrons le portrait suivant. Les chiffres du tableau suivant sont exprimés en tonnes.

Tableau 13 Tableau récapitulatif des quantités de matières récupérées sur le territoire de planification en tonne en 2012

	RDD	Pneus	Consigne	Résidus verts	Matières recyclables	Total
TOTAL	14	111	102	448	1 749	2 424

* Tous les chiffres sont arrondis.

6.2.7 Quantité de matières éliminées

Pour l'année 2012, le tableau suivant nous indique les quantités de matières éliminées par les municipalités assujetties à ce PGMR. Ces quantités incluent une portion des ICI du territoire. De plus, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a publié sur son site Internet les quantités de matières éliminées déclarées par les sites d'élimination et les centres de transfert. L'ensemble des membres de la RIGIDBNY a éliminé, en 2012, 11 710 tonnes de matières. Comme la population du territoire couvert par ce PGMR

représente 47,62 % de la population, cela représente 5 576 tonnes de matières résiduelles éliminées.

Tableau 14 Comparaison entre les quantités de matières éliminées selon les bons de pesée de la RIGIDBNY et le MDDELCC en 2012

Municipalité	Quantité (t) de la RIGIDBNY	Quantité (t) du MDDELCC
Bécancour	3 759	3 609
Lemieux	100	94
Manseau	338	316
Saint-Pierre-les-Becquets	447	417
Saint-Sylvère	275	297
Sainte-Cécile-de-Lévrard	100	93
Sainte-Marie-de-Blandford	204	191
Sainte-Sophie-de-Lévrard	300	279
Wölinak	53	51
TOTAL	5 576	5 347

6.3 Estimation des quantités de matières résiduelles du secteur résidentiel non gérées sur le territoire de planification

6.3.1 Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur multi logement de la MRC de Bécancour

Pour être en mesure d'évaluer les quantités de matières résiduelles produites par les municipalités membres pour le secteur multi logement, nous avons assumé que la Régie desservait tous les immeubles de moins de six logements. En effet, le territoire couvert par la Régie étant très grand, il nous était impossible de faire un inventaire précis des immeubles exclus du programme de collecte résidentielle de la Régie. Les immeubles ayant sept logements et plus ont donc été répertoriés pour chacune des municipalités. Nous avons communiqué, par téléphone, avec chacune des municipalités locales membres de la Régie afin que ces dernières nous fassent parvenir une copie de leur Sommaire du rôle d'évaluation. À partir des sommaires que nous avons reçus, nous avons quantifié le nombre de multi logements pour chacune des catégories que nous retrouvons au sommaire. De plus, arbitrairement, aux fins d'estimation, nous avons utilisé un nombre de logements médian pour chacune des catégories. Ce nombre est indiqué entre parenthèses dans le tableau.

L'étude la plus récente et la plus exhaustive que nous ayons trouvée sur la composition des matières résiduelles des secteurs multi logement, plex et unifamilial, et que nous utiliserons d'ailleurs pour l'estimation des quantités de ce chapitre, est un document produit par Recyc-Québec et Éco-Entreprises en collaboration avec Dessau et NI Environnement intitulé : *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009*. Selon cette caractérisation, il n'existe pas une différence significative entre le rendement sur la collecte des unités unifamiliales et des unités de plex en dessous de cinq logements. Nous n'en avons, donc, pas tenu compte. Par contre, le rendement des multilogements est bien moindre et leur nombre a un impact important sur les quantités de matières récupérées. Il nous a fallu contacter le statisticien de Recyc-Québec afin de connaître le taux de densité de personnes par logement qui avait été utilisé pour cette étude. Ce taux est de 1,87 personne par logement et est spécifique au plex seulement. Pour chacune des municipalités membres, nous avons appliqué la caractérisation des matières résiduelles du secteur multi logement que nous retrouvons dans l'étude précitée. Les résultats des quantités estimées sont illustrés dans les tableaux suivants :

Tableau 15 Nombre de personnes des municipalités du territoire de planification habitant dans des multilogements en 2012

Municipalité	Nombre de bâtiments comportant :				Nb. de logements total	Densité 1,87 pers./ logement
	06 à 9 (8) ¹ u.o.	10 à 19 (16) ¹ u.o.	20-29 (24) 1u.o.	30 à 48 (40) ¹ u.o.		
Bécancour	47	15	2	5	864	1 615,68
Lemieux						
Manseau	1	1			24	44,88
Saint-Pierre-les-Becquets		2			32	59,84
Saint-Sylvère		1			16	29,92
Sainte-Cécile-de-Lévrard						
Sainte-Marie-de-Blandford	n/d					
Sainte-Sophie-de-Lévrard	n/d					
Wölinak						
TOTAL	48	19	9	5	936	1 750²

¹ Ne possédant pas de précision dans les sommaires du rôle, le chiffre entre parenthèses indique le nombre de logements que nous avons utilisé pour chacun des groupes respectifs.

² Chiffres arrondis

Considérant que Recyc-Québec a estimé dans sa *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009* que chaque québécois vivant dans un logement privé génère annuellement 412 kg de matières résiduelles, nous obtenons les résultats suivants :

Tableau 16 Quantité estimée de matières résiduelles générées par le secteur multilogement du territoire de planification de la MRC de Bécancour en 2012

Municipalité	Nombre de personnes	Quantité estimée de matières générées (t)
Bécancour	1 615,68	344,1
Lemieux		
Manseau	44,88	9,6
Saint-Pierre-les-Becquets	59,84	12,7
Saint-Sylvère	29,92	6,4
Sainte-Cécile-de-Lévrard		
Sainte-Marie-de-Blandford	n/d	
Sainte-Sophie-de-Lévrard	n/d	
Wölinak		
TOTAL ¹	1 750	720

¹ Chiffres arrondis.

En résumé, le secteur multilogement de la MRC de Bécancour génère environ 720 tonnes de matières résiduelles. Selon la caractérisation 2206-2009 déjà mentionnée, du 412 kilogrammes de matières résiduelles générées par les québécois vivant dans un logement, 44 % sont des matières organiques et 35 % sont des matières recyclables. Le reste 21 % représentent les encombrants, les résidus de CRD, les RDD, les textiles et les autres matières générées.

Si nous répartissons ce 35 % de matières recyclables, soit 252 tonnes pour le secteur multilogement non desservi composé à 65 % de papier/carton, 4 % de métal, 10 % de plastique, 19 % de verre et 2 % de contaminants, nous obtenons les quantités par matière suivante :

- Papier/carton 163 tonnes
- Métal 10 tonnes
- Plastique 25 tonnes
- Verre 48 tonnes
- Autres 6 tonnes

6.3.2 Les quantités de matières résiduelles du secteur ICI sur le territoire de planification

Pour nous permettre une évaluation des quantités de matières résiduelles générées en provenance du secteur ICI de la MRC de Bécancour, nous avons consulté plusieurs sources de données. Cette recherche a permis de sélectionner les bases de données les plus complètes et susceptibles d'être les plus précises et les plus à jour disponibles. Pour la caractérisation proprement dite, nous avons choisi d'utiliser le *Rapport sur la caractérisation*

des déchets ICI – projet d'établissement d'une stratégie 3R pour le secteur ICI publié en 2007 par la Ville d'Ottawa. Un modèle de répartition des déchets ICI (ci-après appelé « le Modèle ») a été créé à partir des résultats de recherches menées dans d'autres territoires. Le Modèle a servi à établir les estimations de volume et de composition des déchets qui sont nécessaires à l'étude. Nous avons utilisé ce Modèle pour estimer la quantité de matières résiduelles générées par les grands secteurs ICI, classés en utilisant le Système canadien des industries d'Amérique du Nord (SCIAN). Ce Modèle utilise le nombre d'employés de chacune des entreprises pour estimer la quantité totale de matières résiduelles générées par secteur d'activité.

Il est important de souligner que la caractérisation et les quantités de matières générées par secteur d'activité que nous retrouvons dans le Modèle sont issues de caractérisations réalisées au lieu d'élimination, soit après les activités de récupération. Dans certains cas, cela peut amener un biais important quant à l'analyse et l'interprétation des données.

Afin d'utiliser ce Modèle nous devons d'abord trouver des outils locaux qui utilisaient à la fois les codes SCIAN et le nombre d'employés de chacune des entreprises.

Après quelques recherches, nous avons obtenu la base de données extraite de la *Liste des industries et commerces* (LIC) du Centre-du-Québec. Bien que cette base de données, publiée par Emploi-Québec, soit mise à jour à un rythme irrégulier, elle nous est apparue plus à jour, plus précise et plus complète que les autres bases de données que nous avons consultées. Cette base de données précise le nombre d'employés classé par code SCIAN pour chacune des municipalités du Centre-du-Québec.

Nous avons donc extrait les données des municipalités membres de la MRC de Bécancour auxquelles nous avons appliqué le Modèle développé par la Ville d'Ottawa.

Après avoir complété l'inventaire des entreprises et du nombre d'employés de chacune des municipalités membres de la Régie, nous les avons intégrées au Modèle d'Ottawa. Nous obtenons ainsi une quantité de matières résiduelles générées par code SCIAN. Vous trouverez à l'Annexe 1 le détail par municipalité de ces quantités. Nous avons également décortiqué les résultats par catégorie de matières qu'elles génèrent.

Tableau 17 Quantité estimée de matières résiduelles générées par le secteur ICI du territoire de planification (Modèle d'Ottawa) en 2012

MRC de Bécancour	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés	Quantité estimée de matières générées (t)
Bécancour	330	5549	5 834
Lemieux	13	46	35
Manseau	30	240	194

Saint-Pierre-les-Becquets	36	143	148
Saint-Sylvère	33	93	103
Sainte-Cécile-de-Lévrard	23	70	50
Sainte-Marie-de-Blandford	13	33	20
Sainte-Sophie-de-Lévrard	24	128	115
Wölinak	9	84	94
TOTAL	511	6 386	6 593

Le tonnage évalué pour chacune des municipalités ne tient pas compte des éléments suivants :

- 47 entreprises du code SCIAN 23 Construction, représentant 398 employés ne sont pas incluses dans les quantités générées ;
- 33 entreprises du code SCIAN 54 Services professionnels, scientifiques et techniques représentant 186 employés ne sont pas inclus dans les quantités générées ;
- Cette quantité estimée grâce au Modèle d'Ottawa comprend des petits et moyens générateurs déjà assimilés à la collecte résidentielle.

L'ensemble des ICI des municipalités de la MRC est desservi par le secteur privé, à l'exception des petits et moyens générateurs qui sont assimilés à la collecte résidentielle mise en œuvre par la RIGIDBNY. Malheureusement, l'état actuel de la connaissance ne nous permet pas d'estimer le nombre de ces commerces assimilés à la collecte municipale. De ce fait, comme la Liste des Industries et Commerces recense toutes les entreprises du territoire, il y a une part de ces petits et moyens générateurs qui se retrouvent comptabilisés dans les estimations issues du Modèle. Pour éviter cette double comptabilité, nous avons élaboré deux scénarios : le premier en retirant du Modèle toutes les entreprises ayant cinq employés et moins. Pour le second scénario, comme le *Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec en 2008* publié par Recyc-Québec évalue la part des petits et moyens générateurs ICI inclus dans la collecte résidentielle à environ 15 %, nous avons donc soustrait 15 % aux quantités estimées par le Modèle. Les données que nous obtenons avec ces deux scénarios sont résumées dans le tableau suivant.

Tableau 18 Quantité estimée de matières résiduelles générées par le secteur ICI des municipalités du territoire de planification- Scénario petits et moyens générateurs en 2012

	Le Modèle	Scénario 1	Scénario 2
	Quantité estimée de matières générées selon le Modèle (t)	Quantité estimée de matières générées (6 employés et plus (t))	Quantité estimée de matières générées (15 % en moins) (t)
TOTAL	6 593	5 724	5 604

La moyenne de deux scénarios se situe à 5 664 tonnes de matières éliminées par le secteur ICI des municipalités assujetties à ce PGMR. Pour obtenir la quantité de matières générées par les ICI du territoire, nous devons ajouter à cette estimation une estimation de la quantité de matières résiduelles que ce secteur récupère avec le secteur privé. L'étude de caractérisation des commerces de Recyc-Québec a établi pour une municipalité que la part des commerces dans la collecte des matières recyclables des municipalités s'élevait à 3,25 %, bien loin des 15 % que le *Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec en 2008* publié par Recyc-Québec avait estimé. Quoiqu'il en soit, arbitrairement, comme le parc industriel de Bécancour est un parc manufacturier imposant et que la récupération joue un rôle de plus en plus important pour l'image des compagnies, nous croyons que ces ICI pourraient recycler jusqu'à 15 % de leurs matières résiduelles. En ajoutant 850 tonnes de matières récupérées à la moyenne des scénarios de 5 664 tonnes, la quantité estimée de matières générées pour le secteur ICI serait alors de 6 514 tonnes.

Vous retrouverez, à l'annexe 1, qui fait partie intégrante de ce document, l'inventaire, par matière, des quantités estimées de matières résiduelles générées par l'ensemble du secteur ICI du territoire de planification de la MRC de Bécancour. Nous les avons, de plus, présentées pour chacune des municipalités.

Selon les données fournies par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les quantités de matières résiduelles éliminées en provenance du territoire de planification de la MRC de Bécancour du secteur ICI pour l'année 2012 sont résumées dans le tableau qui suit.

Tableau 19 Quantité estimée de matières éliminées des secteurs ICI et CRD du territoire de planification selon les données du MDDELCC en 2012

Municipalité	Quantité de matières éliminées ICI (t)
Bécancour	8 230
Lemieux	0
Manseau	552
Saint-Pierre-les-Becquets	1
Saint-Sylvère	0
Sainte-Cécile-de-Lévrard	0
Sainte-Marie-de-Blandford	3
Sainte-Sophie-de-Lévrard	11
Wölinak	9
TOTAL	8 806

Nous avons cherché à expliquer et à comprendre l'écart important qui existe entre les estimations du Modèle et le registre du ministère de l'Environnement. Après avoir discuté avec plusieurs intervenants, nous avons réalisé que le caractère industriel et manufacturier du Parc industriel de Bécancour pourrait expliquer cet écart. En effet, nous avons estimé qu'une industrie de fabrication éliminerait à elle seule plus de 3 000 tonnes de matières résiduelles annuellement. Or, en déduisant des 8 806 tonnes inscrites dans le registre du gouvernement ces 3 000 tonnes, nous obtenons 5 806 tonnes générées par les ICI du territoire de planification. Notre estimation de 5 664 tonnes représentant la moyenne des deux scénarios que nous avons analysés se rapproche de la réalité.

À 3 000 tonnes de matières éliminées, cette entreprise éliminerait à elle seule presque autant de matières résiduelles que toute la population de la Ville de Bécancour à 3 609 tonnes. Nous croyons qu'il y a là matière à réflexion afin que le programme de redevance à l'élimination soit équitable pour toutes les municipalités du Québec.

6.3.3 Les quantités de matières résiduelles du secteur CRD générées sur le territoire de planification

L'étude de caractérisation d'Ottawa, publiée en 2007, révèle que, du total des matières du secteur ICI acheminées à l'élimination, environ 70 % étaient constitués de déchets ICI et 30 % de déchets CRD. Si nous appliquons ce ratio, nous obtiendrions pour la MRC de Bécancour 1 977 tonnes de résidus construction, rénovation et démolition éliminées. Cette quantité ne représente cependant pas la quantité de matières CRD générées. En effet, le Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec publié par Recyc-Québec pour l'année 2008 estime que 74 % des matières résiduelles du secteur construction, rénovation et démolition sont valorisés. Ce très haut taux de valorisation est principalement dû à la valorisation des agrégats.

D'autre part, un document intitulé *Profil de la gestion de débris de construction, rénovation démolition (CRD) au Québec*, publié par Recyc-Québec en 2009, permet d'établir les quantités de CRD générées. Il révèle que, pour la région administrative du Centre du Québec, pour une population totale de 229 051 habitants en 2008, ceux-ci avaient généré 79 366 tonnes de CRD soit 346,5 kg/habitant. D'autre part, ce même document nous indique que des 79 366 tonnes de matières CRD générées, 56 903 tonnes ont été éliminées pour un ratio de 248,5 kilogrammes par habitant. En appliquant le même ratio pour la population de la MRC de Bécancour, nous obtenons les résultats suivants :

Tableau 20 Quantité estimée de résidus de CRD générés et éliminés sur le territoire de planification en 2012

	Population	Quantité de matières générées estimées (t)	Quantité estimée de matières éliminées (t)
TOTAL	17 221	5 967	4 279

L'étude d'Ottawa a comparé la composition de plusieurs études de caractérisation des résidus de CRD que vous retrouverez à l'annexe 2. Les auteurs ont choisi celle de l'Alberta, réalisée en 2000, comme étant la plus représentative d'Ottawa et qui peut très bien être transposée pour le Québec.

Si nous transposons les pourcentages par matière de cette caractérisation aux 5 600 tonnes de CRD générées sur le territoire de planification nous obtenons les estimations du tableau ci-bas.

Tableau 21 Quantité estimée de CRD générés sur le territoire de planification par matière

Composition des CRD	Caractérisation de l'Alberta	Quantité estimée de matières générées par le secteur CRD(t) ¹
Béton	9 %	537
Gypse	9,5 %	567
Bois	26,5 %	1 581
Métal	9 %	532
Revêtement bitumineux	4,5 %	269
Papier-toiture asphalté	11,5 %	686
Briques	3 %	179
Papier	14 %	835
Autres	13 %	776
TOTAL	100 %	5 962

¹Quantités arrondies

Par comparaison, nous vous présentons les quantités de matières éliminées du secteur CRD en provenance du territoire de planification de la MRC de Bécancour obtenues du MDDELCC.

Tableau 22 Comparaison entre les quantités estimées de matières éliminées du secteur CRD par les municipalités du territoire de planification et les quantités du registre du MDDELCC en 2012

CRD	Quantité estimée de matières éliminées (t)	Quantité de matières éliminées MDDELCC (t)
	4 279	4 351

La nature des CRD pourra avoir un impact important quant à l'atteinte d'un des objectifs de la politique gouvernementale, soit d'être en dessous de la moyenne nationale de 700 kilogrammes par personne de matières éliminées. En effet, si nous utilisons les données des quantités de matières résiduelles éliminées du secteur résidentiel obtenues du MDDELCC, pour l'année 2012, nous obtenons le portrait global suivant :

Tableau 23 Quantité totale de matières éliminées par les municipalités du territoire de planification selon les données du MDDELCC en 2012

Territoire de planification	QUANTITÉ DE MATIÈRES ÉLIMINÉES (EN TONNE)
Secteur résidentiel	4 863
Secteur ICI	8 806
Secteur CRD	4 351
TOTAL	18 020

Ces données, où les matières éliminées du secteur ICI représentent presque le double des quantités de matières éliminées par le secteur résidentiel, ne correspondent pas aux données des bilans provinciaux et dénotent une spécificité majeure du territoire sur lequel est sis le plus grand parc industriel du Québec.

Cette situation amène un questionnement important quant au niveau de la redevance à l'élimination calculée sur une base de la performance des quantités de matières éliminées tous secteurs confondus soit incluant le secteur résidentiel, le secteur ICI et le secteur CRD. Des représentations devront être faites auprès du ministère afin que ces grandes industries lourdes ne viennent pas fausser le calcul du remboursement de la redevance.

Dans l'interprétation de ces données, il faut toujours garder à l'esprit que les données sur les matières éliminées sont différentes des données des matières générées. En effet, les politiques visant à accroître la quantité de matières détournées de l'enfouissement et valorisées ont un impact de plus en plus grand sur les bilans de gestion des matières résiduelles. Nous avons regroupé les différentes données dans les deux tableaux synthèses suivants :

Tableau 24 Tableau récapitulatif des résultats de l'estimation des quantités de matières résiduelles générées du territoire de planification de la MRC de Bécancour en tonne

Matières résiduelles	Territoire de planification
SECTEUR RÉSIDENTIEL	
Matières récupérées	2 424
Matières éliminées	5 576
SECTEUR MULTILOGEMENT NON DESSERVI	
Quantité estimée de matières générées (en tonne)	720
SECTEUR ICI	
Quantité estimée de matières générées (6 employés et plus (t))	5 724
Quantité estimée de matières générées (15 % en moins) (t)	5 604
Quantité estimée de matières générées selon le Modèle (t)	6 593
Quantité moyenne des 2 scénarios	5 664
SECTEUR CRD	
Quantité de matières générées estimées (en tonne)	5 600
TOTAL	19 984

L'état de la connaissance de la gestion des matières résiduelles au Québec pour les secteurs ICI et CRD est encore très fragmentaire. La coexistence des installations publiques et privées ainsi que la réticence de plusieurs intervenants à divulguer des informations font en sorte que l'estimation des quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées des secteurs multi logement, ICI et CRD doit être interprétée avec précaution. Par exemple, il nous a été impossible de déterminer, avec certitude, si le tonnage du secteur multi logement était comptabilisé dans le secteur résidentiel ou dans le secteur ICI.

7 Estimation des quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de planification selon l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR

Comme la MRC ne possède pas toutes les données des quantités de matières générées sur son territoire ainsi que plusieurs quantités de matières soient récupérées, soient valorisées en provenance des trois secteurs résidentiel, ICI et CRD, nous avons complété ces données par une source externe. En effet, afin de satisfaire les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement nous avons estimé les quantités de matières générées, récupérées et

éliminées par secteur et par matière en utilisant l’Outil d’inventaire des matières résiduelles pour les PGMR rendu public en 2015 par Recyc-Québec.

À cet effet, nous pouvons lire à la page 16 du Guide d’utilisation et d’accompagnement de l’Outil d’inventaire des matières résiduelles pour les PGMR de Chamard et Associés : « Notez que les valeurs réelles sont toujours à privilégier, puisque l’estimation des quantités par l’outil comprend une marge d’erreur appréciable. En effet, les données suggérées par l’outil sont basées sur des moyennes provinciales qui ne reflètent pas avec exactitude le contexte régional de chaque territoire. L’outil estime donc des quantités qui doivent être considérées comme des ordres de grandeur et il est normal que les données de l’utilisateur diffèrent des résultats calculés par cet outil. »

Pour ces raisons, les résultats de l’inventaire des matières résiduelles de la révision du PGMR sont donc très différents de l’inventaire contenu dans le Plan de gestion des matières résiduelles en vigueur. Le lecteur est avisé que toute comparaison entre le résultat des deux inventaires sera souvent irréaliste. L’estimation des quantités de matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC vous sera présentée par secteur pour chacun des secteurs, soit le secteur résidentiel, ICI et CRD.

Pour être en mesure d’utiliser l’outil d’inventaire, nous avons besoin, entre autres, du détail du bâti pour les municipalités du territoire de planification. Certaines caractérisations ont démontré des rendements différents de la quantité de matières recyclables récupérées que l’on habite dans une maison unifamiliale, un plex ou une habitation de plus de 10 logements. Le tableau suivant présente l’ensemble des données utilisées pour caractériser le bâti du territoire. Nous n’avons pu obtenir ces données pour la réserve indienne de Wölinak. Nous avons assumé que les 73 portes desservies étaient des unités d’occupation unifamiliale.

Tableau 25 Détail du bâti des municipalités du territoire de planification en 2012

Municipalité	10 logements et plus	2 à 10 logements	Unifamilial	Chalet
Bécancour	640	980	3709	136
Lemieux		9	93	7
Manseau	10	52	337	13
Saint-Pierre-les-Becquets	28	47	417	78
Saint-Sylvère	10	21	247	6
Sainte-Cécile-de-Lévrard			139	10
Sainte-Marie-de-Blanford		12	195	55
Sainte-Sophie-de-Lévrard	10	25	280	42
Wölinak			73	
TOTAL	698	1146	5490	347

Le tableau qui suit nous présente un sommaire de l'estimation des matières récupérées, éliminées et générées du secteur résidentiel pour le territoire de planification en utilisant l'outil d'inventaire.

Tableau 26 Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles récupérées, éliminées, générées du secteur résidentiel du territoire de planification de la MRC de Bécancour selon l'outil de Recyc-Québec en 2012

Secteur résidentiel	Récupérée	Éliminée	Générée
Papier et carton	1 065 t	144 t	1 209 t
Métal	66 t	30 t	96 t
Plastique	167 t	111 t	278 t
Verre	279 t	38 t	317 t
Branches et sapins de Noël	2 t	1 t	2 t
Résidus verts	442 t	-9 t	433 t
Résidus alimentaires	55 t	1 345 t	1 400 t
Autres résidus organiques	0 t	906 t	906 t
Véhicules hors d'usage	806 t	0 t	806 t
Textiles	57 t	188 t	245 t
Rejets des centres de tri	0 t	135 t	135 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	15 t	15 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	----	9 t	9 t
Encombrants métalliques	379 t	34 t	413 t
Encombrants non-métalliques	----	38 t	38 t
Résidus ultimes	0 t	23 t	23 t
TOTAL (sans boues)	3 317 t	3 008 t	6 325 t
TOTAL estimé par l'outil (sans boues)	3 436 t	3 704 t	7 140 t
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	N.A.	N.A.	N.A.
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	N.A.	N.A.	N.A.
Boues de fosses septiques (BFS)	N.A.	N.A.	N.A.
TOTAL boues estimé par l'outil	510 t mh	954 t mh	1 464 t mh

N.A. : non disponible

Tmh : tonne métrique humide

Le tableau suivant nous présente un sommaire de l'estimation des matières récupérées, éliminées et générées du secteur ICI pour le territoire de planification en utilisant l'outil d'inventaire.

Tableau 27 Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées du secteur ICI produites sur le territoire de planification de la MRC de Bécancour selon l'outil de Recyc-Québec en 2012

Secteur ICI	Récupérée	Éliminée	Générée
Papier et Carton	1 233 t	1 349 t	2 582 t
Métal	158 t	183 t	341 t
Plastique	138 t	739 t	877 t
Verre	66 t	175 t	241 t
Industries de transformation agroalimentaire	6 181 t	0 t	6 181 t
Boues de papetières	0 t	0 t	0 t
Résidus verts (t)	0 t	160 t	160 t
Résidus alimentaires	0 t	1 115 t	1 115 t
Autres résidus organiques	0 t	232 t	232 t
Autres résidus marins			
Verre			
Industries de transformation agroalimentaires			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	137 t	137 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	555 t	555 t
Résidus ultimes	0 t	151 t	151 t
TOTAL estimé par l'outil	7 776 t	4 795 t	12 571 t

N.A. : non disponible

Tmh : tonne métrique humide

Et finalement, nous vous présentons un sommaire de l'estimation des matières récupérées, éliminées et générées du secteur CRD pour le territoire de planification en ayant utilisé l'outil d'inventaire.

Tableau 28 Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées du secteur CRD produites sur le territoire de planification de la MRC de Bécancour selon l'outil de Recyc-Québec en 2012

Secteur ICI	Récupérée	Éliminée	Générée
Agrégats	4 068 t	251 t	4 319 t
Gypse	9 t	245 t	254 t
Bardeaux d'asphalte	25 t	205 t	230 t
Autres	0 t	211 t	211 t
Bois de construction	964 t	534 t	1 498 t
Résidus de bois de transformation industrielle	0 t	0 t	0 t
TOTAL estimé par l'outil	5 066 t	1 446 t	6 512 t

N.A. : non disponible

Tmh : tonne métrique humide

Tableau 29 Résultats globaux des quantités estimées de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées du territoire de planification de la MRC de Bécancour selon l'outil de Recyc-Québec en 2012

Secteur ICI	Récupérée	Éliminée	Générée
Papier et Carton	2 298 t	1 493 t	3 791 t
Métal	224 t	213 t	437 t
Plastique	305 t	850 t	1 155 t
Verre	345 t	213 t	558 t
Matières organiques	6 680 t	3 749 t	10 428 t
Résidus CRD	5 066 t	1 446 t	6 512 t
Résidus de transformation industrielle			
RDD	----	9 t	9 t
Autres résidus	1 242 t	1 102 t	2 343 t
Résidus ultimes	0 t	174 t	174 t
TOTAL (sans boue)	16 159 t	9 249 t	25 408 t
Boues municipales	510 t	954 t	1 464 t

N.A. : non disponible

Tmh : tonne métrique humide

8 Coûts de la gestion des matières résiduelles

Les informations sur les coûts assumés par le secteur municipal en 2012 pour la gestion des matières résiduelles nous proviennent de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska. La régie répartit ses coûts d'administration selon un système de quote-part calculée au prorata de la population de chacune des municipalités membres. Pour les activités de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, ces coûts sont répartis par le nombre d'unités desservies. Dans le tableau suivant, les coûts du programme de collecte des matières recyclables sont répartis en utilisant 16 567 unités desservies sur le territoire alors que, pour le calcul des coûts de collecte et de traitement de matières résiduelles destinées à l'enfouissement, ces coûts sont répartis sur 15 985 unités desservies. L'écart entre le nombre de portes desservies s'explique par le fait qu'un bon nombre d'ICI participent sur une base volontaire au programme de collecte sélective résidentielle.

Comme la RIGIDBNY a compétence en recyclage, le montant de 542 718 \$ qu'elle a reçu pour la compensation des services municipaux de collecte a été estimé au prorata des unités desservies pour les municipalités visées par ce plan.

Pour le montant attribuable à chacune des municipalités grâce au retour de la redevance à l'élimination, nous avons utilisé les données du site Internet du MDDELCC que nous avons résumées pour l'année 2012 dans le tableau suivant :

Tableau 30 Total des rétributions des différents programmes pour l'année 2012

Municipalités visées	Compensation pour la collecte sélective	Redevance à l'élimination	Total des crédits
Bécancour	174 081 \$	91 499 \$	265 580 \$
Lemieux	4 488 \$	2 443 \$	6 931 \$
Manseau	15 135 \$	8 239 \$	23 374 \$
Saint-Pierre-les-Becquets	4 455 \$	10 878 \$	15 333 \$
Saint-Sylvère	9 140 \$	6 687 \$	15 827 \$
Sainte-Cécile-de-Lévrard	19 983 \$	2 425 \$	22 408 \$
Sainte-Marie-de-Blandford	13 398 \$	4 975 \$	18 373 \$
Sainte-Sophie-de-Lévrard	12 285 \$	7 294 \$	19 579 \$
Wölinak	2 391 \$	1 302 \$	3 693 \$
TOTAL	255 356 \$	135 742 \$	391 098 \$

En tenant compte des remboursements du programme de compensation et du programme de la redevance, le coût total de la gestion des matières résiduelles des municipalités sur le territoire de planification s'élevait à 932 063 \$ en 2012 tel qu'indiqué dans le détail qui suit.

Tableau 31 Coût total de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification en 2012

Gestion des matières résiduelles	Coûts \$/an
Collecte sélective	362 493 \$
Collecte de résidus verts	78 950 \$
Collecte des RDD	14 106 \$
Composteurs domestiques	2 900 \$
Programmes et activités de sensibilisation	12 991 \$
Collecte des ordures ménagères	611 859 \$
Autre	239 862 \$
Total :	1 323 161 \$
Compensation pour les services de collecte sélective	(255 356 \$)
Redevance à l'élimination	(135 742 \$)
TOTAL	932 063 \$

Cela représente un coût pour les services de récupération, de valorisation et d'élimination d'environ 121 \$ par porte. Ces coûts n'incluent pas les coûts de gestion de la RIGIDBNY répartis par quote-part à l'ensemble des membres de la Régie.

9 Diagnostic régional, orientations et objectifs du PGMR

9.1 Diagnostic régional

Le portrait actuel de la gestion des matières résiduelles que nous avons dressé dans les pages précédentes, ainsi que le bilan des actions contenues dans le PGMR actuellement en vigueur, font ressortir des constats importants. Certains de ces constats nous amènent à diagnostiquer certaines faiblesses de la gestion actuelle des matières résiduelles de la MRC de Bécancour autant pour les secteurs résidentiel qu'ICI.

9.1.1 Le secteur municipal

À l'exception du pôle urbain important de la Ville de Bécancour les municipalités qui font partie de ce territoire de planification sont de très petite taille. En effet mis, à part Saint-Pierre-les-Becquets avec ces 1 176 habitants, les six autres municipalités ainsi que la réserve indienne de Wölinak ont moins de 1 000 habitants, mais elles couvrent un peu plus de 50 % des 1 013 km² du territoire total de planification. Elles n'ont donc pas les ressources nécessaires afin de mettre en place des infrastructures de traitement souvent coûteuses comme par exemple un écocentre. Cela crée une disparité importante entre les municipalités qui sont les plus éloignées et les plus près des sites de traitement pour la gestion de certaines matières particulièrement les résidus verts, les plastiques agricoles et les résidus de CRD générés par les citoyens.

Les ressources financières des plus petites municipalités sont bien différentes des villes de plus grande taille. Or comme les coûts de la gestion des matières résiduelles sont répartis par quote-part entre les municipalités membres de la RIGIDBNY, ceux-ci doivent refléter la capacité de payer et les intérêts de toutes les municipalités membres.

L'établissement d'une troisième collecte pour récupérer les matières organiques n'est pas la meilleure idée spécialement dans un contexte de lutte contre les changements climatiques. C'est pourquoi la MRC de Bécancour étudie divers scénarios afin de gérer ces matières. D'une façon plus environnementale. Plusieurs entreprises privées ont informé la RIGIDBNY de leurs intentions d'instaurer des infrastructures permettant d'adresser la gestion des matières compostables afin de les détourner de l'enfouissement. Ces projets sont à l'étape d'étude de faisabilité et de recherche de financement. La régie possède peu d'information sur ces projets et ne dispose pas de coût ni d'échéancier pour la mise en place de ces infrastructures privées. Par contre, les élus de la MRC se sont déjà prononcés et ont adhéré au principe d'un objectif de « Zéro déchet ». En effet, ils ont acheminé pendant quelques années et jusqu'à sa fermeture en 2010 leurs matières résiduelles à l'usine de tricompostage de Sorel-Tracy. La RIGIDBNY avait signé, à cette époque, une entente de quatre ans d'une valeur de 4,6 millions de dollars. Malheureusement l'usine a connu des problèmes et a dû cesser ses opérations. La facture que les citoyens assumaient à cette époque était plus élevée que lorsque les matières résiduelles étaient enfouies, mais pour une MRC à « Zéro déchet » cela en valait la peine. Un projet d'entente pour cinq ans entre 2010 et 2015 avait d'ailleurs été élaboré avec la compagnie qui s'était portée acquéreur des installations de Conporec pour le traitement des ordures ménagères. Malheureusement cela n'a pu se concrétiser.

La gestion des boues de fosses septiques demeure, également un défi important pour les municipalités de la MRC, car la vidange est laissée sous la responsabilité des citoyens. De plus, les autorités soupçonnent que certaines d'entre elles ne sont pas nécessairement conformes, ou même existantes.

La MRC ne possède pas d'entreprise d'économie sociale assez structurée pour pouvoir prendre en charge des volets de récupération et de réemploi de certaines matières résiduelles. Des discussions ont eu lieu entre la RIGIDBNY et la Corporation de développement communautaire Nicolet-Yamaska pour évaluer la possibilité de gérer certaines matières résiduelles. La Corporation avait alors produit une analyse de besoins qui concluait qu'il n'y avait pas une demande suffisante pour développer un créneau comme, par exemple, celui de la récupération des encombrants.

9.1.2 Le Secteur ICI et CRD

Pour les plus petites municipalités desservies par les services de la RIGIDBNY présente sur le territoire, tous les petits et moyens générateurs du secteur ICI sont assimilés, pour la collecte des matières recyclables et des ordures ménagères, au service de collecte résidentiel. Les ICI de plus grande taille des municipalités membres de la RIGIDBNY sont par ailleurs desservis par le secteur privé autant pour la collecte des matières recyclables que les ordures ménagères. La Régie ne possède pas de connaissance sur la quantité et la nature des matières résiduelles générées par ce secteur. Il en est de même pour les résidus de construction rénovation démolition. Les routes de collecte comprennent la plupart du temps plusieurs ICI, de plusieurs municipalités, dans la même benne, il est donc impossible d'en séparer les quantités et la nature pour chacune d'elles. L'acquisition de ces connaissances des secteurs ICI et CRD est très difficile et laborieuse. Par contre elle pourra peut-être mettre en lumière les difficultés qu'ils éprouvent et collaborer avec eux à trouver des solutions pour optimiser la gestion des matières qu'ils génèrent

Afin d'intégrer les ICI à l'atteinte des objectifs, la RIGIDBNY en collaboration avec des partenaires, a procédé à l'embauche d'une ressource dont la principale tâche consiste à développer l'état de la connaissance de ce secteur ainsi que d'accompagner les ICI dans une démarche de gestion intégrée de leurs résidus. Ce programme, DÉFI ON RECYCLE permettra d'améliorer le niveau de connaissance des matières résiduelles générées par les ICI et le secteur CRD.

9.2 Les orientations

La MRC de Bécancour s'est donné des orientations afin de maximiser la récupération et la valorisation des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC et ainsi, à terme, n'éliminer que le déchet ultime. Plus précisément, ces orientations se définissent comme suit :

- Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées;
- Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées;
- S'assurer que les services et les infrastructures favorisent l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale;

- Développer l'état de la connaissance sur la génération des matières résiduelles du secteur ICI de la MRC ;
- N'éliminer que le déchet ultime.

Les gestionnaires ont peu de connaissance sur la quantité et le type de matières résiduelles générées sur leur territoire cette affirmation est d'autant plus vraie si nous l'appliquons aux secteurs ICI et CRD. La proximité d'un centre de tri de matériaux secs privé qui reçoit des matières de plusieurs MRC et des industries à caractère industriel et manufacturier du Parc industriel de Bécancour rendent encore plus difficile, voire presque impossible, cette quête d'information. En effet, si la Loi sur la qualité de l'environnement donne le droit à la MRC de demander des informations aux ICI, elle n'oblige pas ces derniers à répondre. Par contre les gestionnaires misent sur le programme DÉFI ON RECYCLE de la MRC et de la Régie pour diminuer de façon importante la quantité de matières éliminées par ce secteur.

9.3 Les objectifs

D'abord, rappelons les objectifs de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action 2011-2015 :

- Ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008;
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

Ce plan d'action est très ambitieux et demandera des efforts considérables de la part des municipalités. La MRC de Bécancour y adhère bien qu'elle soit consciente que les quantités de matières résiduelles générées par les entreprises du Parc industriel ont un impact très important quant à l'atteinte de certains objectifs de la politique gouvernementale. Les municipalités visées par ce plan de gestion devront être très proactives et devront intégrer également leur population grâce à des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation sur une base continue. La réduction des matières éliminées devra prioriser la hiérarchie des 3 RV-E, c'est-à-dire la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et pour le déchet ultime, l'élimination.

L'atteinte des objectifs doit passer par une participation de tous les acteurs aux efforts de récupération des matières recyclables, des matières organiques et des matières issues de la construction rénovation et démolition. Ainsi, toutes les actions en information,

sensibilisation et éducation auront leur importance afin d'augmenter la quantité de matières résiduelles récupérées et diminuer les quantités de matières éliminées.

La cessation des opérations de Conporec a mis fin au traitement des matières organiques par une technologie « Zéro déchet » pour les municipalités membres de la Régie. Par contre, la MRC de Bécancour souscrit toujours au principe « zéro déchet » pour ses municipalités et explorera toutes les avenues techniques possibles pour récupérer et valoriser les matières organiques. Par ailleurs, si aucune technique n'est économiquement viable, la MRC mettra en œuvre, en 2019, une collecte à trois voies conventionnelle sur l'ensemble de son territoire.

10 Les mesures proposées afin de favoriser la mise en œuvre de la politique gouvernementale

Parmi les pistes de solution afin de favoriser la mise en œuvre de la politique gouvernementale et n'éliminer que le déchet ultime, la MRC mettra en place des mesures visant notamment :

- l'intégration graduelle des multilogements et des ICI à la collecte sélective;
- un suivi des projets d'infrastructures de traitement des matières organiques permettant d'atteindre « zéro déchets »;
- l'application du règlement sur le contrôle de la vidange des fosses septiques;
- la valorisation des boues municipales;
- la poursuite des activités de sensibilisation.

Nous vous présentons dans les pages qui suivent les mesures proposées afin de favoriser la mise en œuvre de la politique et d'y intégrer tous les acteurs. Ces actions seront décrites succinctement et comprendront un échéancier de réalisation. Plusieurs de ces mesures ne sont que la continuité de mesures contenues dans le Plan de gestion de matières résiduelles actuellement en vigueur sur le territoire de planification et déjà mises en œuvre ou une augmentation des services offerts afin de favoriser la mise en œuvre de la politique gouvernementale tel que le prescrit l'article 53.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Tableau 32 Plan d'action pour favoriser l'atteinte des objectifs de la politique

	Mesures favorisant la gestion intégrée des matières résiduelles	Type de mesure	Échéance
1	Faire connaître la politique gouvernementale en gestion de matières résiduelles à l'ensemble des intervenants du territoire afin de susciter la mobilisation de tous les acteurs à un objectif commun soit celui de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique.	Information Sensibilisation Éducation	2014-2020
2	Diffuser les différentes mesures mises de l'avant dans les municipalités et à la MRC afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique et démontrer	ISÉ	2015

	aux citoyens et aux ICI les économies d'enfouissement réalisables et réalisées grâce à l'implication de tous.		
3	Élaborer et diffuser un plan de communication avec l'engagement des citoyens, et des organisations, dont les entreprises et les ICI afin qu'ils participent activement à l'atteinte des objectifs en outre en collaboration avec des organisations comme la Chambre de commerce locale, le CLD, l'entreprise Enfoui-Bec etc.	Plan de communication	2016
4	Présenter au conseil des maires, annuellement, l'état d'avancement du PGMR, de l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale et des coûts.	ISÉ	Annuel
5	Publier sur une base régulière les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant par les municipalités dans les journaux locaux et les bulletins municipaux.	ISÉ	Annuel
6	Mettre à contribution les expertises locales et de développer des partenariats entre les différents intervenants dans le domaine de la gestion des matières résiduelles ainsi que le renforcement d'échange d'informations entre ces intervenants	Acquisition de connaissance	En continu
7	Revoir, évaluer et réajuster les programmes d'information, sensibilisation et d'éducation en fonction des actions mises de l'avant et des différentes clientèles résidentielles, ICI et CRD.	Suivi	2017
	Mesures favorisant la réduction à la source et le réemploi	Type de mesure	Échéance
9	Appliquer le principe d'exemplarité qui est un moteur important de mobilisation. La MRC publicisera le programme de Recyc-Québec « ICI on recycle » au sein même des municipalités et fera en sorte que les municipalités y adhèrent.	ISE	2016
10	Demander que chaque administration municipale du territoire élabore un plan de gestion simplifié pour ses matières résiduelles afin d'avoir un portrait des matières résiduelles qu'elle génère.	Acquisition de connaissances	2016
11	Promouvoir l'herbicyclage et étendre le programme actuel d'échange de lames à déchiqueter la pelouse pour toutes les municipalités de la MRC.	Service	En continu
12	Conserver les journées de formation sur le compostage domestique et maintenir un programme de subventions d'achat de composteurs domestiques.	Services	Annuel
13	Publiciser les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération de matières résiduelles du territoire de planification.	ISÉ	En continu
	Mesures favorisant le recyclage des matières de la collecte sélective (papier, carton, plastique, verre métal)	Type de mesure	Échéance
14	Soutenir la participation au programme de collecte porte-à-porte de la collecte sélective en augmentant la sensibilisation et évaluer et publier sa performance dans les bulletins municipaux	ISÉ	Annuel
15	Mettre en œuvre une collecte des matières recyclables pour desservir les secteurs multilogements et ICI de toutes les municipalités de la MRC.	Service	2016
16	Favoriser le respect du bannissement annoncé par le gouvernement du papier et du carton, en adoptant un règlement interdisant de mettre ces matières aux ordures ménagères.	Adoption d'un règlement	2016
17	Publiciser les différents volets du programme de la Table hors foyer disponible pour les municipalités et faire en sorte que les aires publiques de toutes les municipalités possèdent des équipements de récupération.	Service	2017
18	Mettre en place une collecte des plastiques agricoles sur tout le territoire de la MRC.	Service	À mettre en place en 2016
19	Établir et promouvoir une politique d'achat environnemental à la MRC et dans les municipalités.	Politique d'achat	2016

	Mesures favorisant le réemploi et le recyclage des encombrants, des rdd et crd	Type de mesure	Échéance
20	Faire la promotion et faciliter la récupération des matières assujetties au principe de responsabilité élargie des producteurs (REP).	Service	En cours
22	Trouver des débouchés pour les encombrants en bon état et explorer les possibilités de les ramasser sur appel et de les entreposer pour leur réemploi.	Ajout d'un service	2017
23	Élargir le réseau de dépôts pour toutes les municipalités de la MRC afin d'assurer une desserte optimale des citoyens soit en augmentant le nombre de dépôts ou en augmentant les heures de desserte.	Récupération des RDD et CRD du segment du bâtiment	2015
24	Développer le niveau de connaissance de la génération de matières résiduelles du secteur ICI du territoire de planification grâce au service d'accompagnement de la ressource du programme DÉFI ON RECYCLE	Acquisition connaissances secteur ICI	2016
25	Adapter les services nécessaires afin de répondre à des besoins non adressés et découverts par le résultat du service DÉFI ON RECYCLE permettant de réduire les quantités de matières éliminées.	Identification de besoins	2016-2017
26	Le plan de gestion de matières résiduelles de toutes les administrations municipales devra avoir un objectif commun soit de valoriser 100 % des CRD du segment du bâtiment.	CRD du segment du bâtiment	2016
	Mesures favorisant le recyclage des matières organiques	Type de mesure	Échéance
27	Faire un suivi, auprès des entreprises ayant présentées des projets au Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie ou autres, pour le traitement des matières organiques en communiquant avec eux régulièrement.	Suivi	En continu
28	Après le dépôt des promoteurs de propositions complètes et officielles, compléter l'étude des différentes technologies en ayant en main les informations de coût, de quantité de matières traitées et d'échéancier de construction des infrastructures pouvant permettre de traiter les matières organiques sans une troisième collecte et respecter le principe de « Zéro déchet » favoriser par la MRC pour favoriser l'atteinte des objectifs de la politique.	Étude	2018
29	Prendre une décision quant au choix technologique de traitement de la matière organique au plus tard à la fin de 2018 afin de pouvoir mettre en place une collecte de troisième voie si les projets technologiques n'aboutissent pas à des actions concrètes afin de respecter le bannissement des matières organiques annoncé pour l'année 2020.	Collecte à 3 voies ou autre technologie	2018
30	Organiser des consultations publiques si la MRC adhère à un projet technologique qui modifie l'économie générale du PGMR révisé du territoire de planification	Consultations publiques	2018
31	Comme les promoteurs n'ont pas encore fourni à la RIGIDBNY, leur projet étant encore au stade d'étude de faisabilité, de données pouvant permettre à la RIGIDBNY d'estimer les coûts et les quantités de matières traitées par les projets, pour les besoins du PGMR révisé, nous avons estimé les coûts de la mise en œuvre d'une collecte à trois voies porte à porte pour les matières organiques avec un traitement par compostage. Ces coûts serviront de base pour établir une modification de l'économie générale du plan advenant la possibilité de choisir une autre technologie de traitement pour les matières organiques.	Coût collecte à trois voies	
32	Valoriser lorsqu'elles respectent les normes environnementales les boues municipales des usines et des étangs de traitement des eaux usées municipales en favorisant l'épandage au champ.	Service	En continu dès 2016

33	Tenir un registre annuel des municipalités ayant procédé à la vidange des boues municipales des usines et des étangs de traitement des eaux usées.	Acquisition connaissances	En continu dès 2016
34	Évaluer les différents scénarios de gestion de contrôle de fréquence de vidange des boues de fosses septiques pour desservir l'ensemble des municipalités de la MRC.	Étude	2016
35	Mise en œuvre du contrôle de la vidange systématique des boues de fosses septiques pour l'ensemble des municipalités du territoire de planification ainsi que du recyclage de ces boues.	Service	2017
	Mesures favorisant la valorisation	Type de mesure	Échéance
36	Favoriser le respect du bannissement du bois annoncé par le gouvernement en 2014, en exigeant des demandeurs d'un permis de construction ou de rénovation, un plan de gestion de matières résiduelles ou de les obliger à envoyer leurs résidus dans un centre de valorisation avec une reddition de compte auprès de la municipalité.	Adoption d'un règlement	2016
37	Faire des pressions politiques afin que le gouvernement mette sur pied un programme pour la récupération et la valorisation des pneus hors norme générés en grande quantité en milieu rural.	Politique	2015
	Élimination	Type de mesure	Échéance
38	Informer, sensibiliser et éduquer la population sur les impacts de l'élimination des matières résiduelles sur la performance totale de la MRC et sur les sommes qu'elle reçoit de la redevance à l'élimination.	ISÉ	2014
39	Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime grâce à un programme soutenu de communication tel que décrit dans le plan de communication.	ISÉ	En continu

11 Prévisions budgétaires de mise en œuvre des mesures contenues dans le PGMR

Cette section présente une estimation des coûts de la gestion des matières résiduelles pour les municipalités desservies par ce plan de gestion de matières résiduelles. Comme certaines mesures proposées, comme la collecte et le traitement des matières organiques et les infrastructures d'écocentre sont encore soit à l'étude soit basées sur des estimations qui datent, ces dernières devront faire l'objet d'une mise à jour en temps voulu. Donc, certaines de ces données doivent être prises à titre indicatif seulement.

11.1 Estimation du coût des mesures favorisant la gestion intégrée des matières résiduelles

Certaines mesures favorisant la gestion intégrée des matières résiduelles n'ont pas vraiment d'incidence budgétaire directe, elles ne seront donc pas incluses dans ce budget. Elles font partie intégrante de la gestion des MRC et des municipalités locales et n'ont aucun impact sur l'exercice de planification de gestion de matières résiduelles à l'échelle de la MRC.

D'autant plus que la RIGIDBNY joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre des mesures favorisant l'atteinte des objectifs de la politique.

L'atteinte des objectifs de la politique ne peut être envisagée sans l'implication de tous les intervenants. Les décideurs sont les intervenants de première ligne et doivent donc être informés sur tous les aspects de la gestion des matières résiduelles. Comme dans le passé, la MRC profitera d'une rencontre de tous les maires pour présenter un atelier sur la gestion des matières résiduelles. Cette même présentation pourra également être diffusée à chacun des conseils de ville des municipalités locales. De cette façon, les élus de tous les niveaux seront sensibilisés au contenu de la politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement, de ces principaux objectifs et des moyens qu'entend déployer la MRC afin d'en favoriser l'atteinte.

Après avoir informé et sensibilisé, les élus et les gestionnaires, la MRC mettra en commun des outils existants ou développera, avec la participation des municipalités locales, des outils et des activités de communication adaptés à chacune des clientèles auxquelles elles s'adressent, afin d'informer la population et les ICI du territoire de planification des moyens que se donne la MRC afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique.

Nous estimons qu'un montant de 5 000 \$ permettra à la MRC de produire les dépliants nécessaires, de réaliser un kiosque portatif et autres outils de communication afin de mobiliser tout le territoire de planification. Les changements de comportement que nous attendons des citoyens et des secteurs ICI et CRD pour favoriser l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale sont importants et doivent être annoncés bien avant la mise en œuvre des mesures pour obtenir une participation maximale des clientèles ciblées.

Le budget prévoit à la section 10.2.5 « Les mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation » les sommes nécessaires à la diffusion de ces outils sur une base continue.

11.2 Le recyclage

11.2.1 Les matières de la collecte sélective (papier, carton, plastique, verre, métal)

La RIGIDBNY a accordé un contrat d'une durée de cinq ans pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables porte-à-porte. Ce contrat prend fin au 31 décembre 2014. Il dessert l'ensemble des unités résidentielles du territoire. Du 1er janvier au 22 septembre 2016, Récupération Gaudreau a assuré la collecte des matières recyclables pour les municipalités desservies par la RIGIDBNY. Une nouvelle entente a été signée le 22 septembre avec Gesterra pour la collecte des matières recyclables et les ordures ménagères pour une période de cinq ans, renouvelable unilatéralement pour un autre cinq ans.

Nous l'avons vu dans un des tableaux précédents, les coûts de collecte totaux pour les matières recyclables se sont élevés à 362 493 \$ en 2012 et 2013 pour les municipalités visées. En appliquant une augmentation de 2 % annuellement, nous pouvons estimer les coûts de la collecte sélective pour les prochaines années.

Tableau 33 Estimation des coûts du contrat de collecte, transport et de traitement des matières recyclables jusqu'en 2020

Année	Coûts total de la collecte sélective
2013	369 743 \$
2014	377 138 \$
2015	384 680 \$
2016	392 374 \$
2017	400 222 \$
2018	408 226 \$
2019	416 391 \$
2020	424 718 \$
TOTAL	3 173 492 \$

Pour l'année 2012, dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte des matières recyclables, la MRC a reçu un montant de 255 356 \$ pour les neuf membres de la Régie du territoire de planification pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles. En utilisant une répartition par prorata de la population, cela représente 612 686 \$ pour les municipalités visées par ce plan. Cette compensation, rappelons-le, est défrayée par les entreprises qui mettent sur le marché des contenants, emballages, imprimés et médias écrits. Ce montant représente, pour l'année 2012, 90 % des coûts admissibles alors que, pour l'année 2013 et les années subséquentes, ce pourcentage sera de 100 % des coûts admissibles. Selon le site Internet du MDDELCC : « Les coûts admissibles à compensation correspondent aux dépenses faites par une municipalité pour la fourniture des services de collecte, transport, tri et conditionnement (CTTC) des matières ou catégories de matières soumises à compensation. De ce montant doit être déduit tout revenu, toute ristourne ou autre gain lié à ces matières... »

« Certaines dépenses sont toutefois exclues des coûts admissibles à compensation, soit les dépenses engagées par une municipalité pour l'achat de contenants, (par exemple, les bacs de récupération) et des dépenses pour les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ainsi que celles pour l'octroi des contrats de service et au suivi des paiements. Toutefois, un montant correspondant à 8,55 % des coûts admissibles est ajouté au montant à compenser afin d'indemniser les municipalités pour leurs frais de gestion liés aux services fournis en ce qui a trait à la récupération et à la valorisation ainsi que pour l'achat de contenants. »

« Aux fins de calcul des coûts admissibles à compensation, les municipalités sont divisées en six groupes en fonction de leur population et de leur distance des grands centres. Les coûts nets des services de CTTC des matières ou catégories de matières admissibles à compensation pour une municipalité sont ensuite établis en comparant la performance et l'efficacité (facteur PE) de celle-ci par rapport aux autres municipalités du même groupe.

$$\text{Facteur PE} = \frac{\text{(coûts/tonne)}}{\text{(kg/hab.)}}$$

Ainsi, si le facteur PE d'une municipalité est égal ou inférieur à celui établi pour le groupe dont elle fait partie, les coûts nets admissibles à compensation correspondent aux coûts nets déclarés par celle-ci. Si par contre, le facteur PE de la municipalité est supérieur à celui du groupe, la formule prévue au Règlement s'applique afin d'établir les coûts nets qui seront compensés. »

De plus, un nouveau règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles récemment adopté retranchera 7,5 % pour prendre en compte les matières non encore assujetties au règlement. Ce règlement a été modifié depuis la publication de ce document. Il estimait la part de matières non visées, que devait assumer les organismes municipaux, à 6,2 %. Nous n'avons pas tenu compte de cette modification dans l'élaboration des estimations budgétaires de la révision de ce PGMR. Comme ce calcul est complexe, que nous ne connaissons pas la performance des municipalités, nous avons estimé que le montant de la compensation se situerait aux alentours de 85 % des coûts admissibles soit des coûts de collecte, de transport, de traitement des matières recyclables, majorés de 2 % annuellement, ainsi que de 8,55 % de frais d'administration. De plus, l'impact du bannissement du papier et du carton de l'élimination, et de la réglementation afférente de la MRC, pourraient représenter un tonnage additionnel important améliorant le rapport coût par tonne de matières récupérées et augmentant ainsi la compensation reçue. Cette formule de calcul met également en évidence la relation entre la fréquence optimale de collecte versus les coûts et le rendement.

Tableau 34 Coûts estimés du programme de compensation pour les services municipaux de collecte sélective jusqu'en 2020

Année	Coûts contrat de collecte, transport et disposition	8,55 % frais d'administration admissible	Montant estimé de la compensation
2013	355 111 \$	385 473 \$	327 652 \$
2014	355 111 \$	385 473 \$	327 652 \$
2015	362 213 \$	393 182 \$	334 205 \$
2016	369 457 \$	401 046 \$	340 889 \$
2017	376 847 \$	409 067 \$	347 707 \$
2018	384 384 \$	417 248 \$	354 661 \$
2019	392 071 \$	425 593 \$	361 754 \$
2020	399 913 \$	434 105 \$	368 989 \$
Total	407 911 \$	442 787 \$	376 369 \$

Comme les coûts de la MRC pour son programme de collecte sélective se sont élevés en 2012 à 362 493 \$ pour desservir 7 795 unités, représentant un coût de 46,50 \$/porte. En actualisant ces coûts de 2 % annuellement, pour les 7 800 unités desservies du territoire de planification, nous obtenons le tableau des coûts suivants :

Tableau 35 Coûts estimés du programme de collecte sélective jusqu'en 2020

Année	Coût réel de la collecte sélective	Compensation	Coût net
2013	362 533 \$	327 652 \$	34 881 \$
2014	369 784 \$	334 205 \$	35 579 \$
2015	377 180 \$	340 889 \$	36 291 \$
2016	384 723 \$	347 707 \$	37 016 \$
2017	392 418 \$	354 661 \$	37 757 \$
2018	400 266 \$	361 754 \$	38 512 \$
2019	408 271 \$	368 989 \$	39 282 \$
2020	416 437 \$	376 369 \$	40 068 \$
TOTAL	3 111 612 \$	2 812 227 \$	299 385 \$

Le nouveau contrat de collecte des matières recyclables pour les municipalités membres de la RIGIDBNY prévoit la desserte, en plus du secteur résidentiel, des secteurs multilogement et ICI de toutes les municipalités. Au final, toutes les portes des municipalités membres de la RGMRBSF et de la RIGIDBNY seront desservies et permettront de favoriser l'atteinte de

l'objectif de recycler 70 % du papier, carton, verre et métal et ainsi se conformer aux objectifs de la politique gouvernementale.

11.2.2 Mesures favorisant le réemploi et le recyclage des encombrants, des RDD et CRD

11.2.2.1 Les encombrants

Depuis quelques années, les citoyens de la Ville de Bécancour bénéficient d'un système de collecte des encombrants sur appel. En effet, en collaboration avec l'entreprise d'économie sociale Entraide Bécancour, les citoyens n'ont qu'à prendre rendez-vous et l'organisme effectuera une cueillette à domicile de vos meubles en bon état. La Régie est à évaluer la pertinence et la possibilité d'ententes afin d'étendre ce service de cueillette sur appel à d'autres municipalités. Actuellement, la régie publicise ce service auprès des citoyens de Bécancour.

Les gestionnaires de la RIGIDBNY sont à revoir des façons de détourner les encombrants en bon état de l'élimination dans la mesure du possible. Plusieurs possibilités pourraient être mises de l'avant pour diminuer l'élimination de ces matières comme, par exemple, une collecte sur appel des encombrants en bon état, leur entreposage et leur réemploi pour l'ensemble du territoire de planification, ou des dépôts temporaires dans les municipalités de plus petite taille, afin de favoriser la proximité pour le citoyen. Ces alternatives devront être évaluées en fonction du développement des entreprises de réemploi et de récupération sur le territoire et en coopération avec la Corporation de développement communautaire de Nicolet-Yamaska. Nous n'avons pas estimé ni comptabilisé de sommes supplémentaires à cet effet. Les municipalités desservies par la RGMRBSF devront également mettre des efforts afin de diminuer les quantités d'encombrants acheminées à l'élimination et favoriser des filières de réemploi ou de recyclage.

11.2.2.2 Les RDD

Du côté des RDD, l'offre de services actuelle offerte par la RIGIDBNY via certaines municipalités locales semble répondre aux besoins des citoyens. La régie entend solliciter d'autres municipalités locales afin qu'elles puissent également offrir un service de collecte de RDD spécialement pour les matières assujetties à une réglementation de Responsabilité élargie des producteurs (REP) comme les peintures, les huiles, les technologies de l'information et de la communication (TIC), les piles et les lampes fluocompactes.

11.2.2.3 Les CRD

En 2013, la RIGIDBNY offrait à tous les citoyens membres de la Régie la possibilité de valoriser une partie de leurs matières résiduelles dans un Centre de récupération des matériaux. Ce

centre situé dans le dépôt de matériaux secs de la compagnie Enfoui-Bec à Bécancour est ouvert tous les samedis avant-midi pendant huit mois. Les citoyens peuvent, alors, se départir du bois de construction (sauf le bois traité), des métaux, des agrégats (ciment, roche, brique, asphalte, céramique) et des bardeaux d'asphalte. Le citoyen desservi a accès gratuitement à ce service, la Régie en assume les coûts d'opération. En 2014, le gypse a été ajouté à la liste des matériaux acceptés. Les six mois d'opération de ce centre de récupération de matériaux ont permis de recueillir près de 250 tonnes de résidus de CRD au coût de 22,058 \$. Il est à noter que tous les membres de la Régie sur présentation d'une pièce d'identité ont le droit de se prévaloir de ce service. Malheureusement, les données agrégées ne nous permettent pas de distinguer la part de chacune des municipalités. Par contre, nous avons appliqué le ratio de 47,665 % de population que représentent les membres de la RIGIDBNY de la MRC de Bécancour au coût des activités que nous a fourni la Régie soit 29 595 \$ pour les RDD et 22,058 \$ pour les CRD. Cela nous donne les estimations suivantes :

Tableau 36 Coût annuel estimé pour la récupération et la valorisation des encombrants, RDD et CRD pour le territoire de planification

	RDD	CRD	Total
TOTAL	14 106 \$ \$	10 513 \$	24 619 \$

Au fur et à mesure que les citoyens s'approprient le service du Centre de récupération des matériaux que leur offre la MRC, nous prévoyons une hausse des quantités de matières traitées et un développement des débouchés pour les matières recueillies. C'est pourquoi, nous avons limité l'augmentation des coûts pour l'ensemble du traitement de ces matières soit les encombrants, les RDD et les CRD à une hausse annuelle de 2 %. En 2013, les coûts d'exploitation se situaient aux alentours de 48 800 \$. Ce qui représente 23 260 \$ au prorata de la population de la MRC de Bécancour.

La MRC évaluera la pertinence et la faisabilité de mettre en oeuvre un système de dépôts ou de solliciter davantage de municipalités locales à offrir un service de dépôt pour desservir leurs citoyens. De cette façon, même les citoyens des municipalités plus éloignées du Centre de récupération des matériaux, pourraient bénéficier de services de récupération, à tout le moins, pour certaines matières comme les RDD, les produits assujettis à une REP et le bois, à peu de frais. L'ensemble des activités de collecte maintenues et les futures initiatives permettront à la MRC de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique, spécialement la portion résidentielle de l'objectif de 700kg/année/habitant de matières éliminées tous secteurs confondus. De plus, il sera peut-être possible pour les gestionnaires de revoir le système actuel de collectes mensuelles d'encombrants pour l'ensemble du territoire et détourner ces matières de l'élimination. Plusieurs possibilités pourraient être mises de l'avant pour diminuer l'élimination de ces matières comme, par exemple, une collecte sur appel des encombrants pour l'ensemble du territoire de planification, ou des dépôts temporaires ou mini écocentre dans les municipalités de plus petite taille, afin de favoriser la proximité pour le citoyen. Ces alternatives devront être évaluées en fonction du

développement des entreprises de réemploi et de récupération sur le territoire. Nous n'avons pas estimé ni comptabilisé de sommes supplémentaires à cet effet.

La nouvelle politique prévoit le bannissement du bois de l'élimination en 2014. Comme le territoire possède déjà une entreprise de tri de résidus de CRD, il sera facile d'adopter une réglementation obligeant les ICI à valoriser leurs résidus de CRD afin de favoriser le respect de ce bannissement et de dépasser l'objectif de faire transiter 70% des CRD dans un centre de tri de de résidus de CRD.

11.2.3 Mesures favorisant le recyclage des matières organiques

11.2.3.1 Le compostage domestique et la collecte des sapins de Noël

Afin de continuer à diminuer les quantités de matières éliminées et jusqu'à ce que la MRC ait défini un programme de valorisation des matières organiques, la MRC maintiendra les services déjà en place et continuera à promouvoir l'herbicyclage et le compostage domestique. Pour favoriser le bannissement de l'élimination des matières organiques, prévu pour 2020, la MRC maintiendra les efforts de sensibilisation de ce programme de même que son programme de collecte et de valorisation des sapins de Noël.

Nous avons inclus les sommes nécessaires à la promotion de ces deux activités à même le budget d'information, sensibilisation et éducation du PGMR.

11.2.3.2 Les résidus verts

La MRC participe au programme mis sur pied par la Régie qui a déployé, en 2012, sept sites de conteneurs dans les municipalités de la MRC de Bécancour. Cinq de ces conteneurs sont situés dans la ville de Bécancour, alors que les autres sont situés dans les municipalités de Manseau et de Saint-Pierre-les-Becquets. L'ensemble de ces conteneurs, mis à la disposition des citoyens, a permis de récupérer 960 tonnes de matières. Si nous utilisons une formule de prorata de la population (47,655 %), nous obtenons pour la MRC de Bécancour une quantité estimée à 448 tonnes de résidus verts valorisées. La RIGDBNY est à évaluer avec différents valorisateurs, la possibilité d'ajouter le bois à ces conteneurs. Cet ajout favoriserait le bannissement prévu pour cette matière dans les prochaines années.

Le coût de ces collectes s'est élevé à 162 555 \$ pour la RIGDBNY, ce qui représente pour les municipalités de la MRC de Bécancour un montant estimé de 74 430 \$, si nous le répartissons au prorata de la population.

11.2.3.3 Les résidus de table

En 2008 et 2009, la Régie a été cliente de Conporec qui exploitait, une usine de tricompostage. Malheureusement, la faillite de l'entreprise a obligé les dirigeants de la RIGIDBNY à revenir à l'enfouissement pour ses déchets ultimes. Pendant ce temps, ils continuent d'explorer la faisabilité d'utiliser une technologie leur permettant, comme dans le cas de Conporec, d'éviter d'instaurer une collecte à trois voies afin de favoriser le bannissement annoncé des matières organiques en 2020.

En effet, considérant que le territoire de la MRC de Bécancour est vaste, les gestionnaires explorent depuis 2003 des avenues alternatives à la collecte à trois voies, c'est-à-dire à l'imposition d'un troisième bac de récupération pour valoriser les résidus de table, et les résidus verts. Cette réflexion, gouvernée par un objectif de « Zéro déchet », a amené les gestionnaires et les élus à s'intéresser à différents projets dont la gazéification et un procédé de chaulage du contenu du sac vert et un tri mécanique suivi de l'utilisation d'une presse pour en extraire la matière organique. Ces technologies imposent des investissements importants et les promoteurs privés sont à la recherche de partenaires et de programmes de subventions avant d'aller de l'avant avec leur projet. Qui plus est, des promoteurs se sont déjà commis en révélant leur intention de construire une usine de gazéification dans le Parc industriel de Bécancour. Ce projet à l'origine destiné aux matières résiduelles du secteur ICI pourrait également traiter les matières résiduelles du secteur résidentiel.

La régie a d'ailleurs déjà été approchée par les promoteurs. Si ces projets se concrétisent, la régie pourrait voir son rêve de « Zéro déchet » se réaliser.

De plus, un autre groupe de promoteurs a également approché la régie afin de construire une usine de traitement des matières résiduelles de type résidentiel en utilisant une technologie utilisée en Europe. Bien que cette technologie génère une faible quantité de déchet ultime, elle pourrait permettre à la régie de ne pas mettre en place une collecte à trois voies et de traiter 100 % des matières organiques contenues dans le sac vert.

Grâce au Fonds de diversification de 200 M\$ lié à la fermeture de la centrale nucléaire, la régie est sollicitée par de nombreux promoteurs pour des projets de gestion de matières résiduelles et il est sage de la part des gestionnaires de prendre tout le temps nécessaire afin d'évaluer ces opportunités avant de faire un choix définitif de la technologie qui sera utilisée pour favoriser le bannissement des matières organiques en 2020.

L'alternative de devenir cliente d'une installation d'un territoire limitrophe est tout aussi envisageable. Comme la révision des PGMR n'est pas encore amorcée pour la plupart des MRC limitrophes, nous ne connaissons pas encore leurs intentions pour le traitement des matières organiques, nous ne sommes donc pas en mesure d'évaluer ces coûts.

Cependant, les élus et les gestionnaires sont conscients que cet objectif « Zéro déchet » sera fort probablement plus coûteux qu'une collecte à trois voies avec traitement par

compostage à cause notamment des coûts importants des infrastructures nécessaires. Ces coûts pourraient cependant être amoindris si ces projets étaient admissibles au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC).

Devant ce choix de technologies à venir pour le traitement des matières organiques, la commission sur les consultations publiques recommande que la MRC prenne en compte les aspects sociaux, environnementaux, économiques ainsi que l'acceptabilité sociale des citoyennes et citoyens, c'est-à-dire dans une logique de développement durable.

Les projets pour lesquels la RIGIDBNY a été approchée sont des projets de promoteurs privés qui sont encore au stade d'étude de faisabilité et de recherche de financement et dont les détails de coût par tonne et de capacité de traitement de matières ne sont pas encore connus officiellement.

Nous avons choisi, pour compléter nos prévisions budgétaires, d'utiliser une moyenne des coûts de collecte et de traitement par compostage des matières organiques d'organismes municipaux ayant déjà implanté sur leur territoire une collecte à trois voies. Selon nos connaissances, les coûts de collecte, transport et traitement actuel se situent entre 60 \$ et 75 \$ par porte. À 70 \$ par porte cela représenterait, pour les 8 772 portes (7 795 résidentiel , 936 multilogement et 41 petits et moyens générateurs ICI)de la MRC de Bécancour un coût de 614 040 \$ annuellement. Nous tenons pour acquis que le coût du bac sera entièrement assumé par le citoyen sur son compte de taxes et que le coût du programme sera majoré de 2 % par année.

Ces coûts pourraient s'apparenter aux coûts de traitement d'une technologie que les gestionnaires de la RIGIDBNY sont anxieux de recevoir de la part des promoteurs.

Tableau 37 Coût estimé de la mise en œuvre de la collecte des matières organiques : collecte, transport et traitement sur le territoire de planification

Coûts de collecte matières organiques	TOTAL
2019	546 000 \$
2020	556 920 \$
TOTAL	1 102 920 \$

Si les coûts proposés par les promoteurs pour des technologies « Zéro déchet » pour le traitement des matières organiques des municipalités membres de la RIGIDBNY modifient l'économie générale de ce PGMR révisé, la MRC s'engage à retourner en consultation publique tel que le prescrit la loi, afin d'informer et de recueillir les commentaires des citoyens. La RGMRBSF est, de son côté, à mettre en œuvre une collecte porte-à-porte des matières organiques. Ces matières seront traitées par compostage.

De plus, la communauté autochtone de Wôlinak a présenté dans le cadre du Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC) un projet de composteur communautaire. L'aide financière leur permettra de se doter d'un composteur communautaire thermophile qui sera installé près des installations du service de traiteur W, une entreprise leur appartenant. Les résidents désireux de participer à la collecte recevront des bacs bruns, ainsi qu'une formation sur ce qui doit être mis dans le bac et quoi faire pour éviter les odeurs. La collecte sera effectuée sur une base hebdomadaire par le service de traiteur. Ils procéderont par échange de bac (le bac plein sera ramassé et un bac vide sera laissé sur place). Le bac plein sera apporté au composteur, vidé et nettoyé, ainsi prêt à être redistribué. Une nouvelle campagne de sensibilisation sera menée chaque année dans le but d'augmenter le nombre de participants et d'atteindre la totalité de la communauté. Afin d'assurer un roulement optimal du composteur, certaines écoles clientes du service de traiteur W seront intégrées à la collecte et au recyclage des matières organiques. Le projet vise à permettre le traitement de tous les types de matières organiques résidentielles, et ce, sur l'ensemble du territoire de la communauté. Début des opérations : prévu dès l'automne 2016.

La mise en oeuvre du traitement des matières organiques porte-à-porte, jumelé au recyclage des boues municipales permettra de détourner de l'élimination 100 % des matières organiques

11.2.3.4 Les boues municipales et de fosses septiques

Le PGMR en vigueur nous a tracé ce portrait des installations municipales : « Selon des informations obtenues auprès de la Société québécoise d'assainissement des eaux, en 1999, environ 90 % de la population du Québec était desservie par un réseau d'égout. Évidemment, le portrait de région rurale comme la MRC de Bécancour est différent. On retrouve 9 usines de traitement des eaux sur le territoire et 3 unités de décantation. Mis à part les unités de décantation, la majorité de ces installations sont relativement récentes et ont été construites dans le cadre de programmes gouvernementaux comme Eaux vives ou par l'intermédiaire de la Société québécoise d'assainissement des eaux. ». La vidange de ces étangs s'effectue sur une base de 10 à 20 ans et, à notre connaissance, aucune municipalité de ce territoire de planification n'a encore procédé à cette vidange. La Ville de Bécancour a procédé à une vidange de ses étangs en 2013. L'expérience d'autres municipalités nous indique que ces boues sont généralement d'une bonne qualité et peuvent être directement épandues au champ. Nous croyons qu'il ne sera pas difficile de les recycler sur les terres agricoles de la MRC.

Par contre, la MRC devra sensibiliser les municipalités à **recycler**, si elles respectent les normes, 100 % de ces boues lors de leur vidange afin de favoriser l'atteinte de l'objectif de 60 % de traitement de matières organiques d'ici 2015. Souvent, lorsqu'elles sont conformes aux normes, ces boues peuvent être épandues directement au champ. Des firmes spécialisées peuvent aider la MRC à recycler ces boues issues du traitement des eaux usées.

En ce qui concerne les boues de fosses septiques, nous avons adapté un tableau du PGMR nous présentant le portrait de la situation de la MRC de Bécancour. Ce qui ressort de ce tableau, c'est le peu d'information que les municipalités possèdent sur la conformité des fosses de leur territoire respectif. En effet, nous remarquons qu'il y a autant de systèmes de traitement des eaux usées non définis que de fosses proprement répertoriées.

Tableau 38 Volume estimé des boues de fosses septiques générées sur le territoire de planification

Municipalité	Sur fosse ou autre ¹	Fosses septiques	
		Unité	Qte boues (t)
Bécancour (total)	3595	1416	559
Lemieux	247	93	37
Manseau	387	163	64
Sainte-Cécile-de-Lévrard	308	99	39
Sainte-Marie-de-Blandford	287	164	65
Saint-Pierre-les-Becquets	789	342	135
Sainte-Sophie-de-Lévrard	477	234	92
Saint-Sylvère	669	276	109
Wölinak	2	2	1
TOTAL	8159	3475	1372 t

¹ Quantité d'unité d'occupation avec fosse septique ou sans système reconnu

Or, pour atteindre l'objectif de **recycler** 60 % des matières organiques le plus tôt possible, le moyen le plus rapide et le plus efficace est que la MRC de Bécancour oblige, dans la révision de son plan de gestion, que les municipalités locales mettent en place un programme de contrôle de vidange des boues de fosses septiques conformément à l'obligation du règlement provincial Q2_R22 édicté en 1996.

Considérant un coût moyen de 150 \$ pour la vidange d'une fosse standard, nous obtenons les coûts suivants pour chacune des municipalités :

Tableau 39 Coût estimé de la vidange des boues de fosses septiques du territoire de planification de la MRC de Bécancour

Fosses septiques	Unité	Coût	Vidange 1 fois par 2 ans
Bécancour (total)	1 416	212 400 \$	106 200 \$

Lemieux	93	13 950 \$	6 975 \$
Manseau	163	24 450 \$	12 225 \$
Sainte-Cécile-de-Lévrard	99	14 850 \$	7 425 \$
Sainte-Marie-de-Blandford	164	24 600 \$	12 300 \$
Saint-Pierre-les-Becquets	342	51 300 \$	25 650 \$
Sainte-Sophie-de-Lévrard	234	35 100 \$	17 550 \$
Saint-Sylvère	276	41 400 \$	20 700 \$
Wölinak	2	300 \$	150 \$
TOTAL	3 475	418 350 \$	209 175 \$

En se basant sur le coût moyen de 150 \$ par fosse, il en coûterait pour l'ensemble des municipalités visées par ce plan la somme de 418 350 \$ pour la vidange de toutes les fosses répertoriées du territoire. Comme le règlement impose une vidange tous les deux ans, ces coûts sont également répartis sur deux ans. Ces montants sont majorés de 2 % annuellement pour refléter l'augmentation du coût de la vie.

Par contre, la MRC devra sensibiliser les municipalités à valoriser ces boues lors de leur vidange afin de favoriser l'atteinte de l'objectif de 60 % de recyclage de matières organiques d'ici 2015.

11.2.4 Les résidus ultimes

Pour les municipalités desservies par la RIGIDBNY, cette dernière a signé une nouvelle entente, le 22 septembre 2015, avec Gesterra pour la collecte des matières recyclables et les ordures ménagères pour une période de cinq ans, renouvelable unilatéralement pour un autre cinq ans. Cependant nous ne disposons pas de ces nouvelles données lors de l'élaboration de ce PGMR révisé. Il a donc été très difficile de prévoir le taux d'augmentation du coût de ce service. Il est d'autant plus difficile de le prévoir que les montants de redevance peuvent être augmentés à tout moment par le gouvernement, que les coûts de carburant peuvent faire de même et qu'en termes de quantité, nous ne pouvons évaluer la diminution des quantités de matières résiduelles éliminées subséquentes à la mise en œuvre des mesures du PGMR. En conséquence, nous avons donc simplement actualisé le coût de ce service de 2 % par année.

Les besoins en élimination pour les dix prochaines années devraient être, au pire, la même quantité de matières éliminées actuellement et estimée par l'outil d'inventaire de Recyc, pour l'année 2012, pour tous les secteurs, à 9 249 tonnes métriques ou au mieux une diminution importante suite à l'implantation de nouvelles mesures favorisant la mise en œuvre de la politique gouvernementale notamment pour les matières organiques que nous ne sommes pas en mesure d'estimer.

Afin de soutenir les municipalités dans la mise en œuvre de leur plan de gestion de matières résiduelles, le MDDELCC a instauré un programme de redevances à l'élimination. Ce programme redistribue une partie des redevances perçues lors de l'élimination des matières résiduelles de tous les secteurs, soit résidentiel, ICI et CRD, selon des modalités connues qui intègrent graduellement la notion de performance des municipalités. Ce montant est donc appelé à varier dépendamment des résultats des quantités de matières éliminées par l'ensemble des municipalités du Québec. Aux fins de préparation de ce budget et étant donné que nous ne pouvons quantifier le montant de cette redevance dans le futur, principalement à cause du facteur de performance qui devrait fluctuer, nous avons décidé d'utiliser le remboursement de 2012 pour l'évaluation du budget de cette révision. Ces montants devront être actualisés lors de la rédaction du bilan annuel de la mise en œuvre du PGMR.

Tableau 40 Coûts estimés de la collecte des résidus domestiques jusqu'en 2020 pour le territoire de planification

Année	Coûts de la collecte, transport et disposition	Redevances à l'élimination	Coût net
2013	611 859 \$	135 742 \$	476 117 \$
2014	611 859 \$	135 742 \$	476 117 \$
2015	624 096 \$	135 742 \$	488 354 \$
2016	636 578 \$	135 742 \$	500 836 \$
2017	649 310 \$	135 742 \$	513 568 \$
2018	662 296 \$	135 742 \$	526 554 \$
2019	675 542 \$	135 742 \$	539 800 \$
2020	689 053 \$	135 742 \$	553 311 \$
TOTAL	5 160 592	1 085 934 \$	4 550 773 \$

11.2.5 Les mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation.

Afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la Politique de gestion de matières résiduelles et de son Plan d'action 2011-2015, les gestionnaires doivent faire en sorte de mobiliser tous les acteurs de la MRC. Par des mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation, ils doivent susciter l'intérêt de tous et faire en sorte que tous les intervenants autant les élus, les gestionnaires les citoyens, les ICI les entreprises de CRD, que tous s'engagent dans l'atteinte de ces objectifs. Les mesures proposées dans ce plan de gestion de matières

résiduelles nous permettront d'y arriver dans la mesure où tous les partenaires s'impliqueront.

En investissant près de 2,00 \$ par porte annuellement, dès 2016, nous croyons que nous réussirons à mobiliser tous les acteurs afin que tous participent activement à l'atteinte des objectifs de la politique.

Vous trouverez dans le tableau suivant les prévisions budgétaires pour la mise en œuvre des mesures que la MRC de Bécancour prévoit mettre de l'avant afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale de gestion de matières résiduelles. Plusieurs mesures ont été majorées de 2 % pour refléter l'augmentation du coût de la vie.

Tableau 41 Coût total estimé pour l'ensemble des activités en gestion des matières résiduelles jusqu'en 2020 pour le territoire de planification de la MRC de Bécancour

Activité	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Collecte sélective	377 180 \$	384 723 \$	392 418 \$	400 266 \$	408 271 \$	416 437 \$
Compostage domestique et herbicyclage	2 900 \$	2 900 \$	2 900 \$	2 900 \$	2 900 \$	2 900 \$
Centre de récupération des matériaux	23 260 \$	23 725 \$	24 200 \$	24 684 \$	25 177 \$	25 681 \$
RDD	14 969 \$	15 269 \$	15 574 \$	15 886 \$	16 203 \$	16 527 \$
Collecte de résidus verts	82 223 \$	83 868 \$	85 545 \$	87 256 \$	89 001 \$	90 781 \$
Traitement des matières organiques					546 000 \$	556 920 \$
Gestion des boues de fosses septiques et municipales	221 978 \$	226 418 \$	230 946 \$	235 565 \$	240 276 \$	245 082 \$
Collecte et traitement des résidus ultimes	624 096 \$	636 578 \$	649 310 \$	662 296 \$	675 542 \$	689 053 \$
Information, sensibilisation, éducation	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Autres dépenses	239 862 \$	244 659 \$	249 552 \$	254 543 \$	259 634 \$	264 827 \$
Sous-total des dépenses	1 601 469 \$	1 633 140 \$	1 665 445 \$	1 698 396 \$	2 278 005 \$	2 323 208 \$
Compensation collecte sélective	343 072 \$	349 934 \$	356 932 \$	364 071 \$	371 352 \$	378 779 \$
Redevance à l'élimination	135 742 \$	135 742 \$	135 742 \$	135 742 \$	135 742 \$	135 742 \$
Sous-total des crédits	478 814 \$	485 676 \$	492 674 \$	499 813 \$	507 094 \$	514 521 \$
TOTAL	1 122 655 \$	1 147 464 \$	1 172 771 \$	1 198 583 \$	1 770 911 \$	1 808 687 \$
Coût par porte	147 \$	151 \$	154 \$	157 \$	233 \$	238 \$

12 Mesures de suivi

Tel qu'indiqué dans les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles, le PGMR doit décrire les actions qui ont été prévues par la Municipalité régionale pour mettre en place un système de suivi et de surveillance régionale. Ce suivi doit couvrir l'ensemble des mesures proposées.

Les paramètres à prendre en compte dans la présentation et l'analyse du suivi et de la surveillance de la mise en œuvre du PGMR :

- la possibilité de vérifier périodiquement l'évolution de la mise en œuvre des activités de gestion des matières résiduelles;
- la possibilité d'évaluer la contribution des activités prévues à l'atteinte des objectifs fixés par le Plan;
- la possibilité d'identifier les problèmes de mise en œuvre ou de fonctionnement;
- l'accessibilité du public aux données de suivi et aux résultats.

Pour se faire, la MRC déposera au conseil un rapport annuel qui contiendra minimalement les éléments :

- un rappel des mesures mis en place pour favoriser l'atteinte des objectifs de la politique et leur état d'avancement;
- le résultat, en termes de tonnage, des quantités de chacune des matières valorisées dans la mesure où l'état de la connaissance nous le permet;
- les sommes engagées dans chacune des mesures mises de l'avant afin d'ajuster les prévisions budgétaires à la réalité terrain;

Ce rapport devrait être publié sur le site Internet de la MRC afin que tous les intervenants, ICI et citoyens puissent être en mesure de suivre la mise en œuvre du PGMR. Nous vous proposons, dans le tableau suivant, un exemple de rapport qui pourrait être utilisé pour le suivi des mesures contenues dans le PGMR.

12.1 Des exemples concrets de mesures de suivi

12.1.1 Suivi des PGMR

Les MRC doivent remplir, depuis cette année, un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de leur PGMR au Service de la redevance du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques. Ce rapport pourra facilement être présenté annuellement aux élus.

Tableau 42 Modèle de rapport de la mise en œuvre des mesures du PGMR

Description de la mesure	Responsable	Échéancier prévu	État d'avancement
GESTION INTÉGRÉE			
Faire connaître la politique gouvernementale en gestion de matières résiduelles à l'ensemble des intervenants du territoire	RIGIDBNY	2005	Complété

12.1.2 *Les objectifs de la politique gouvernementale*

La RIGIDBNY devrait annuellement présenter aux élus et rendre accessible à toute la population un état de la situation de la MRC par rapport aux objectifs fixés par la politique gouvernementale en gestion de matières résiduelles. Ce suivi permettra à tous de se situer par rapport aux objectifs de la politique provinciale et d'apprécier le résultat des efforts déjà accomplis pour favoriser l'atteinte de ces objectifs.

12.1.3 *Coût de la gestion des matières résiduelles*

Un tableau comme celui du Tableau 26 « Coût total de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification en 2012 » de ce document pourrait être utilisé pour illustrer clairement le coût des différentes activités en gestion des matières résiduelles de la RIGIDBNY attribuable aux municipalités de la MRC de Bécancour.

LEXIQUE

Caractérisation : Description détaillée et quantifiée de chacun des éléments constituant les matières résiduelles.

Centre de tri : Lieu où s'effectuent le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective.

Collecte sélective : Mode de récupération, de porte en porte ou par apport volontaire, qui permet de ramasser des matières recyclables pour les mettre en valeur.

Collecte régulière : Collecte des déchets qui s'effectue sur une base régulière, habituellement une ou deux fois par semaine dans le secteur résidentiel. En général, les matières ramassées par le biais de la collecte régulière sont destinées à l'élimination.

Compostage : Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer, sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée, les matières compostables, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus qu'on appelle compost.

Déchets : Matière résiduelle destinée à l'élimination.

Dépôt de matériaux secs : Lieu de dépôt définitif des matériaux secs et des matériaux d'excavation.

Écocentre : Lieu d'apport, d'accueil et de tri de résidus et de matières secondaires. L'écocentre est aussi appelé parc à conteneurs ou déchetterie. Les matières recueillies sont réorientées vers le réemploi, le recyclage et la valorisation.

Élimination : Mode de gestion des déchets par dépôt définitif ou incinération, avec ou sans récupération

Encombrant : Appelé aussi "gros morceau" ou "monstre", d'origine domestique : les résidus comprennent notamment les meubles, les appareils électroménagers d'origine résidentielle.

Lieu d'enfouissement technique : Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de sorte à réduire, le plus possible, et à contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

Matériaux secs : Résidus broyés, déchetés ou non traités qui ne sont pas fermentescibles et qui ne contiennent pas des matières dangereuses, telles que le bois tronçonné, les gravats et plâtras, les pièces de béton et de maçonnerie et les morceaux de pavage.

Matières recyclables : Matière résiduelle qui peut être mise en valeur par la voie du recyclage pour être réintroduite dans un cycle de production.

Matières résiduelles : Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé. Synonyme de résidu.

Mise en valeur : Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Multilogement : Type d'habitation où l'on retrouve plus de deux logements correspondant à au moins deux adresses.

Ordures ménagères : Résidus d'origine résidentielle produits par les activités quotidiennes des citoyens et destinés à l'élimination.

Potentiel de mise en valeur : La quantité des matières résiduelles pouvant être mise en valeur par recyclage, compostage ou valorisation par rapport à la quantité totale des matières résiduelles produites.

Récupération : Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer, par voie de collecte de tri, d'entreposage ou de conditionnement, des matières rebutées en vue de leur valorisation.

Recyclage : Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

Réduction à la source : Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi : Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidus : Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé. Synonyme de matière résiduelle.

Résidu domestique dangereux : Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive).

Résidu organique : Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI. Synonyme : matière organique, matière compostable.

Résidu vert : Résidu de nature végétale associé à l'entretien des terrains publics et privés : herbe, feuille, résidus de taille, résidus de jardin, sapin de Noël, etc.

Ressourcerie : Centre communautaire de récupération, réparation, revalorisation et revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus, on y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et la formation de la main-d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables des activités de sensibilisation et d'information de la population. Au Québec, le mot « Ressourcerie » est une marque de commerce déposée.

Valorisation : Toute opération visant le réemploi, le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action à obtenir, à partir de matières résiduelles, des éléments ou des produits utiles.

Source: *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles*, AOMGMR, mai 2001.

Liste des abréviations :

AOMGMR :	Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles
DMS :	Dépôt de matériaux secs
GAP :	Generally Accepted Principles
ICI :	Industries, commerces et institutions
LET :	Lieu d'enfouissement technique
LIC :	Liste des Industries et Commerces
LQE :	Loi sur la qualité de l'environnement
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC :	Municipalité régionale de comté
OBNL :	Organisme à but non lucratif
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD :	Résidus domestiques dangereux
RIGIDBNY :	Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska
RGMRM :	Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

RÉFÉRENCES

MRC de Bécancour, Plan de gestion des matières résiduelles, février 2004, 82 pages.

AOMGMR, Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, mai 2001, 140 pages.

AOMGMR, Annexes, Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, mai 2001.

Annexe 1

Caractérisation des matières résiduelles du secteur ICI par
type de matière

Composition et quantités estimées de matières produites par les ICI non desservis par la RIGIDBNY MRC de Bécancour-Lemieux

Code du SCLIAN	Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés	Générees (tm/employé)	Total	Carton onduilé	Papier journal	Papier	Verre	Matériaux Ferreux	Matériaux non Ferreux	Pehd	PET	Autres plastiques	Déchets alimentaires	Résidus de jardinage	Bois	Autres	Total (t.m.)	
11	Agriculture, foresterie, pêche et chasse	7	16	0.59	9.44	0.944	0	1.6992	0.0944	0.3776	0	0	0	0.1888	0.0944	0	4.6256	1.3216	9.35	
						10%	0%	18%	1%	4%	0%	0%	0%	2%	1%	0%	49%	14%		
21	Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz			0.17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						8%	2%	57%	4%	1%	1%	2%	1%	9%	8%	0%	0%	7%		
22	Services publics			0.46		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						7%	2%	30%	1%	2%	0%	2%	0%	8%	4%	0%	3%	16%		
31-33	Fabrication	1	8	1.14	9.12	1.7328	0.3648	2.736	0.2736	1.1856	0.6384	0	0	1.0944	0.6384	0.0912	1.824	1.6416	12.22	
						19%	4%	30%	3%	13%	7%	0%	0%	12%	7%	1%	20%	18%		
41	Commerce de gros			0.98	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						35%	1%	15%	1%	5%	3%	0%	0%	21%	6%	1%	28%	12%		
44-45	Commerce de détail			2.04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						14%	6%	16%	2%	1%	0%	3%	0%	3%	7%	0%	1%	2%		
48-49	Transport et entreposage	1	14	0.6	8.4	2.352	1.092	3.528	0.588	2.772	2.184	0.168	0.084	1.932	0.336	0.084	0.504	0.336	15.96	
						28%	13%	42%	7%	33%	26%	2%	1%	23%	4%	1%	6%	4%		
51	Industrie de l'information et industrie culturelle			0.53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						14%	2%	38%	6%	4%	1%	7%	0%	4%	28%	7%	22%	23%		
52-53	Finance et assurances, Services immobiliers, de location et de location à bail			0.36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						5	1%	30%	2%	1%	1%	0%		5%	4%	0%	1%	5%		
56	Services administratifs, services de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement			0.53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						1%	0%	5%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	1%		
61	Services d'enseignement			0.35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						3%	2%	9%	2%	2%	3%	0%	0%	2%	3%	1%	1%	0%		
62	Soins de santé et assistance sociale			1.05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						7%	5%	37%	1%	15%	14%	0%	0%	13%	12%	9%	0%	9%		
71	Arts, spectacles et loisirs			2.78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						2%	0%	6%	1%	1%	0%	1%	0%	1%	4%	1%	3%	4%		
72	Hébergement et services de restauration			2.78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						21%	7%	21%	18%	4%	1%	4%	1%	5%	44%	1%	4%	2%		
81	Autres services (sauf les administrations publiques)	1	1	0.53	0.53	0.0159	0.0053	0.0901	0.0106	0.0159	0.0159	0.0053	0	0.0159	0.0159	0	0	0.0053	0.20	
						3%	1%	17%	2%	3%	3%	1%	0%	3%	3%	0%	0%	1%		
91	Administration publiques	3	7	0.36	2.52	0.1764	0	0.7056	0.1008	0.0504	0.0252	0	0	0.126	0.0252	0	0	0.6048	1.81	
						7%	0%	28%	4%	2%	1%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	24%		
	Totaux	13	46		35.01	5.2211	1.4621	8.7589	1.0674	4.4015	2.8635	0.1733	0.084	3.3571	1.1099	0.1752	6.9536	3.9093	39.5369	
	Proportion					15%	4%	25%	3%	13%	8%	0%	0%	10%	3%	1%	20%	11%		

Composition et quantités estimées de matières produites par les ICI non desservis par la RIGIDENY MRC de Bécancour St-Pierre-les-Beckets

Code du SCLAN	Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés	Généreées (tm/employé)	Total	Carton ondulé	Papier journal	Papier	Verre	Matériaux ferreux	Matériaux non ferreux	Péhd	PET	Autres plastiques	Déchets alimentaires	Résidus de jardinage	Bois	Autres	Total (t.m.)
11	Agriculture, foresterie, pêche et chasse	11	35	0.59	20.65	2.065	0	3.717	0.2065	0.826	0	0	0	0.413	0.2065	0	10.1185	2.891	20.44
						10%	0%	18%	1%	4%	0%	0%	0%	2%	1%	0%	49%	14%	
21	Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz			0.17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						8%	2%	57%	4%	1%	1%	2%	1%	9%	8%	0%	0%	7%	
22	Services publics			0.46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						7%	2%	30%	1%	2%	0%	2%	0%	8%	4%	0%	3%	16%	
31-33	Fabrication	2	20	1.14	22.8	4.332	0.912	6.84	0.684	2.964	1.596	0	0	2.736	1.596	0.228	4.56	4.104	30.55
						19%	4%	30%	3%	13%	7%	0%	0%	12%	7%	1%	20%	18%	
41	Commerce de gros	2	16	0.98	15.68	5.488	0.1568	2.352	0.1568	0.784	0.4704	0	0	3.2928	0.9408	0.1568	4.3904	1.8816	20.07
						35%	1%	15%	1%	5%	3%	0%	0%	21%	6%	1%	28%	12%	
44-45	Commerce de détail	2	11	2.04	22.44	3.1416	1.3464	3.5904	0.4488	0.2244	0	0.6732	0	0.6732	1.5708	0	0.2244	0.4488	12.34
						14%	6%	16%	2%	1%	0%	3%	0%	3%	7%	0%	1%	2%	
48-49	Transport et entreposage	1	2	0.6	1.2	0.336	0.156	0.504	0.084	0.396	0.312	0.024	0.012	0.276	0.048	0.012	0.072	0.048	2.28
						28%	13%	42%	7%	33%	26%	2%	1%	23%	4%	1%	6%	4%	
51	Industrie de l'information et industrie culturelle	1	1	0.53	0.53	0.0742	0.0106	0.2014	0.0318	0.0212	0.0053	0.0371	0	0.0212	0.1484	0.0371	0.1166	0.1219	0.83
						14%	2%	38%	6%	4%	1%	7%	0%	4%	28%	7%	22%	23%	
52-53	Finance et assurances, Services immobiliers, de location et de location à bail	2	8	0.36	2.88	0.0288	0.864	0.0576	0.0288	0.0288	0.0288	0	0	0.144	0.1152	0	0.0288	0.144	1.47
						5	1%	30%	2%	1%	1%	0%		5%	4%	0%	1%	5%	
56	Services administratifs, services de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement			0.53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						1%	0%	5%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	1%	
61	Services d'enseignement			0.35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						3%	2%	9%	2%	2%	3%	0%	0%	2%	3%	1%	1%	0%	
62	Soins de santé et assistance sociale	2	11	1.05	11.55	0.8085	0.5775	4.2735	0.1155	1.7325	1.617	0	0	1.5015	1.386	1.0395	0	1.0395	14.09
						7%	5%	37%	1%	15%	14%	0%	0%	13%	12%	9%	0%	9%	
71	Arts, spectacles et loisirs	1	7	2.78	19.46	0.3892	0	1.1676	0.1946	0.1946	0	0.1946	0	0.1946	0.7784	0.1946	0.5838	0.7784	4.67
						2%	0%	6%	1%	1%	0%	1%	0%	1%	4%	1%	3%	4%	
72	Hébergement et services de restauration	1	5	2.78	13.9	2.919	0.973	2.919	2.502	0.556	0.139	0.556	0.139	0.695	6.116	0.139	0.556	0.278	18.49
						21%	7%	21%	18%	4%	1%	4%	1%	5%	44%	1%	4%	2%	
81	Autres services (sauf les administrations publiques)	10	15	0.53	7.95	0.2385	0.0795	1.3515	0.159	0.2385	0.2385	0.0795	0	0.2385	0.2385	0	0	0.0795	2.94
						3%	1%	17%	2%	3%	3%	1%	0%	3%	3%	0%	0%	1%	
91	Administration publiques	1	12	0.36	4.32	0.3024	0	1.2096	0.1728	0.0864	0.0432	0	0	0.216	0.0432	0	0	1.0368	3.11
						7%	0%	28%	4%	2%	1%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	24%	
	Totaux	36	143		148.36	20.1232	5.0758	28.1836	4.7846	8.0524	4.4502	1.5644	0.151	10.4018	13.1878	1.807	20.6505	12.8515	131.2838
	Proportion					14%	3%	19%	3%	5%	3%	1%	0%	7%	9%	1%	14%	9%	

Composition et quantités estimées de matières produites par les ICI non desservis par la RIGIDBANY MRC de Bécancour Ste-Sophie-de-Lévrard

Code du SCLAN	Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés	Généralisé (un/employé)	Total	Carton ondulé	Papier journal	Papier	Vente	Matériaux ferreux	Matériaux non ferreux	Pebd	PET	Autres plastiques	Déchets alimentaires	Résidus de jardinage	Bois	Autres	Total (t.m.)
11	Agriculture, foresterie, pêche et chasse	12	16	0.59	9.44	0.944	0	1.6992	0.0944	0.3776	0	0	0	0.1888	0.0944	0	4.6256	1.3216	9.35
						10%	0%	18%	1%	4%	0%	0%	0%	2%	1%	0%	49%	14%	
21	Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz			0.17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						8%	2%	57%	4%	1%	1%	2%	1%	9%	8%	0%	0%	7%	
22	Services publics			0.46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						7%	2%	30%	1%	2%	0%	2%	0%	8%	4%	0%	3%	16%	
31-33	Fabrication	2	43	1.14	49.02	9.3138	1.9608	14.706	1.4706	6.3726	3.4314	0	0	5.8824	3.4314	0.4902	9.804	8.8236	65.69
						19%	4%	30%	3%	13%	7%	0%	0%	12%	7%	1%	20%	18%	
41	Commerce de gros	1	1	0.98	0.98	0.343	0.0098	0.147	0.0098	0.049	0.0294	0	0	0.2058	0.0588	0.0098	0.2744	0.1176	1.25
						35%	1%	15%	1%	5%	3%	0%	0%	21%	6%	1%	28%	12%	
44-45	Commerce de détail	2	3	2.04	6.12	0.8568	0.3672	0.9792	0.1224	0.0612	0	0.1836	0	0.1836	0.4284	0	0.0612	0.1224	3.37
						14%	6%	16%	2%	1%	0%	3%	0%	3%	7%	0%	1%	2%	
48-49	Transport et entreposage	2	4	0.6	2.4	0.672	0.312	1.008	0.168	0.792	0.624	0.048	0.024	0.552	0.096	0.024	0.144	0.096	4.56
						28%	13%	42%	7%	33%	26%	2%	1%	23%	4%	1%	6%	4%	
51	Industrie de l'information et industrie culturelle			0.53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						14%	2%	38%	6%	4%	1%	7%	0%	4%	28%	7%	22%	23%	
52-53	Finance et assurances, Services immobiliers, de location et de location à bail			0.36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						1%	30%	2%	1%	1%	1%	0%		5%	4%	0%	1%	5%	
56	Services administratifs, services de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement			0.53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						1%	0%	5%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	1%	
61	Services d'enseignement	1	30	0.35	10.5	0.315	0.21	0.945	0.21	0.21	0.315	0	0	0.21	0.315	0.105	0.105	0	2.94
						3%	2%	9%	2%	2%	3%	0%	0%	2%	3%	1%	1%	0%	
62	Soins de santé et assistance sociale			1.05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						7%	5%	37%	1%	15%	14%	0%	0%	13%	12%	9%	0%	9%	
71	Arts, spectacles et loisirs			2.78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						2%	0%	6%	1%	1%	0%	1%	0%	1%	4%	1%	3%	4%	
72	Hébergement et services de restauration	1	9	2.78	25.02	5.2542	1.7514	5.2542	4.5036	1.0008	0.2502	1.0008	0.2502	1.251	11.0088	0.2502	1.0008	0.5004	33.28
						21%	7%	21%	18%	4%	1%	4%	1%	5%	44%	1%	4%	2%	
81	Autres services (sauf les administrations publiques)	3	22	0.53	11.66	0.3498	0.1166	1.9822	0.2332	0.3498	0.3498	0.1166	0	0.3498	0.3498	0	0	0.1166	4.31
						3%	1%	17%	2%	3%	3%	1%	0%	3%	3%	0%	0%	1%	
91	Administration publiques			0.36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						7%	0%	28%	4%	2%	1%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	24%	
	Totaux	24	128		115.14	18.0486	4.7278	26.7208	6.812	9.213	4.9998	1.349	0.2742	8.8234	15.7826	0.8792	16.015	11.0982	124.7436
	Proportion					16%	4%	23%	6%	8%	4%	1%	0%	8%	14%	1%	14%	10%	

Composition et quantités estimées de matières produites par les ICI non desservis par la RIGIDBNY MRC de Bécancour Ste-Marie-de-Blanford

Code du SCLAN	Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés	Générées (tm/employé)	Total	Carton ondulé	Papier journal	Papier	Verre	Matériaux ferreux	Matériaux non ferreux	Pelld	PET	Autres plastiques	Déchets alimentaires	Résidus de jardinage	Bois	Autres	Total (t.m.)	
11	Agriculture, foresterie, pêche et chasse	4	9	0.59	5.31	0.531	0	0.9558	0.0531	0.2124	0	0	0	0.1062	0.0531	0	2.6019	0.7434	5.26	
						10%	0%	18%	1%	4%	0%	0%	0%	2%	1%	0%	49%	14%		
21	Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz			0.17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						8%	2%	57%	4%	1%	1%	2%	1%	9%	8%	0%	0%	7%		
22	Services publics			0.46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						7%	2%	30%	1%	2%	0%	2%	0%	8%	4%	0%	3%	16%		
31-33	Fabrication			1.14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						19%	4%	30%	3%	13%	7%	0%	0%	12%	7%	1%	20%	18%		
41	Commerce de gros			0.98	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						35%	1%	15%	1%	5%	3%	0%	0%	21%	6%	1%	28%	12%		
44-45	Commerce de détail			2.04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						14%	6%	16%	2%	1%	0%	3%	0%	3%	7%	0%	1%	2%		
48-49	Transport et entreposage	2	3	0.6	1.8	0.504	0.234	0.756	0.126	0.594	0.468	0.036	0.018	0.414	0.072	0.018	0.108	0.072	3.42	
						28%	13%	42%	7%	33%	26%	2%	1%	23%	4%	1%	6%	4%		
51	Industrie de l'information et industrie culturelle	1	1	0.53	0.53	0.0742	0.0106	0.2014	0.0318	0.0212	0.0053	0.0371	0	0.0212	0.1484	0.0371	0.1166	0.1219	0.83	
						14%	2%	38%	6%	4%	1%	7%	0%	4%	28%	7%	22%	23%		
52-53	Finance et assurances, Services immobiliers, de location et de location à bail			0.36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
					5	1%	30%	2%	1%	1%	1%	0%		5%	4%	0%	1%	5%		
56	Services administratifs, services de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	1	1	0.53	0.53	0.0053	0	0.0265	0	0	0	0	0	0.0053	0.0053	0	0	0.0053	0.05	
						1%	0%	5%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	1%		
61	Services d'enseignement	1	10	0.35	3.5	0.105	0.07	0.315	0.07	0.07	0.105	0	0	0.07	0.105	0.035	0.035	0	0.98	
						3%	2%	9%	2%	2%	3%	0%	0%	2%	3%	1%	1%	0%		
62	Soins de santé et assistance sociale			1.05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
						7%	5%	37%	1%	15%	14%	0%	0%	13%	12%	9%	0%	9%		
71	Arts, spectacles et loisirs			2.78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
						2%	0%	0%	1%	1%	0%	1%	0%	1%	4%	1%	3%	4%		
72	Hébergement et services de restauration			2.78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
						21%	7%	21%	18%	4%	1%	4%	1%	5%	44%	1%	4%	2%		
81	Autres services (sauf les administrations publiques)	3	3	0.53	1.59	0.0477	0.0159	0.2703	0.0318	0.0477	0.0477	0.0159	0	0.0477	0.0477	0	0	0.0159	0.59	
						3%	1%	17%	2%	3%	3%	1%	0%	3%	3%	0%	0%	1%		
91	Administration publiques	1	6	0.36	2.16	0.1512	0	0.6048	0.0864	0.0432	0.0216	0	0	0.108	0.0216	0	0	0.5184	1.56	
						7%	0%	28%	4%	2%	1%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	24%		
	Totaux	13	33		20.42	1.4184	0.3305	3.1298	0.3991	0.9885	0.6476	0.089	0.018	0.7724	0.4531	0.0901	2.8615	1.4769	12.6749	
	Proportion					7%	2%	15%	2%	5%	3%	0%	0%	4%	2%	0%	14%	7%		

Composition et quantités estimées de matières produites par les ICI non desservis par la RIGIDBNY MRC de Bécancour STE-Cécile-de-lévrard

Code du SCLAN	Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés	Générées (tm/employé)	Total	Carton ondulé	Papier journal	Papier	Verre	Matériaux ferreux	Matériaux non ferreux	Petrid	PET	Autres plastiques	Déchets alimentaires	Résidus de jardinage	Bois	Autres	Total (t.m.)	
11	Agriculture, foresterie, pêche et chasse	11	32	0.59	18.88	1.888	0	3.3984	0.1888	0.7552	0	0	0	0.3776	0.1888	0	9.2512	2.6432	18.69	
						10%	0%	18%	1%	4%	0%	0%	0%	2%	1%	0%	49%	14%		
21	Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz			0.17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						8%	2%	57%	4%	1%	1%	2%	1%	9%	8%	0%	0%	7%		
22	Services publics			0.46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						7%	2%	30%	1%	2%	0%	0%	0%	8%	4%	0%	3%	16%		
31-33	Fabrication	1	1	1.14	1.14	0.2166	0.0456	0.342	0.0342	0.1482	0.0798	0	0	0.1368	0.0798	0.0114	0.228	0.2052	1.53	
						19%	4%	30%	3%	13%	7%	0%	0%	12%	7%	1%	20%	18%		
41	Commerce de gros	1	6	0.98	5.88	2.058	0.0588	0.882	0.0588	0.294	0.1764	0	0	1.2348	0.3528	0.0588	1.6464	0.7056	7.53	
						35%	1%	15%	1%	5%	3%	0%	0%	21%	6%	1%	28%	12%		
44-45	Commerce de détail	2	3	2.04	6.12	0.8568	0.3672	0.9792	0.1224	0.0612	0	0.1836	0	0.1836	0.4284	0	0.0612	0.1224	3.37	
						14%	6%	16%	2%	1%	0%	3%	0%	3%	7%	0%	1%	2%		
48-49	Transport et entreposage			0.6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						28%	13%	42%	7%	33%	26%	2%	1%	23%	4%	1%	6%	4%		
51	Industrie de l'information et industrie culturelle			0.53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						14%	2%	38%	6%	4%	1%	7%	0%	4%	28%	7%	22%	23%		
52-53	Finance et assurances, Services immobiliers, de location et de location à bail	1	17	0.36	6.12	0.0612	1.836	0.1224	0.0612	0.0612	0.0612	0	0	0.306	0.2448	0	0.0612	0.306	3.12	
						5	1%	30%	2%	1%	1%	0%		5%	4%	0%	1%	5%		
56	Services administratifs, services de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement			0.53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						1%	0%	5%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	1%		
61	Services d'enseignement			0.35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						3%	2%	9%	2%	2%	3%	0%	0%	2%	3%	1%	1%	0%		
62	Soins de santé et assistance sociale	1	3	1.05	3.15	0.2205	0.1575	1.1655	0.0315	0.4725	0.441	0	0	0.4095	0.378	0.2835	0	0.2835	3.84	
						7%	5%	37%	1%	15%	14%	0%	0%	13%	12%	9%	0%	9%		
71	Arts, spectacles et loisirs			2.78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						2%	0%	6%	1%	1%	0%	1%	0%	1%	4%	1%	3%	4%		
72	Hébergement et services de restauration			2.78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						21%	7%	21%	18%	4%	1%	4%	1%	5%	44%	1%	4%	2%		
81	Autres services (sauf les administrations publiques)	3	4	0.53	2.12	0.0636	0.0212	0.3604	0.0424	0.0636	0.0636	0.0212	0	0.0636	0.0636	0	0	0.0212	0.78	
						3%	1%	17%	2%	3%	3%	1%	0%	3%	3%	0%	0%	1%		
91	Administration publiques	3	4	0.36	1.44	0.1008	0	0.4032	0.0576	0.0288	0.0144	0	0	0.072	0.0144	0	0	0.3456	1.04	
						7%	0%	28%	4%	2%	1%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	24%		
	Totaux	23	70		49.85	5.4655	2.4863	7.6531	0.5969	1.8847	0.8364	0.2048	0	2.7839	1.7506	0.3537	11.248	4.6327	39.8966	
	Proportion					11%	5%	15%	1%	4%	2%	0%	0%	6%	4%	1%	23%	9%		

Composition et quantités estimées de matières produites par les ICI non desservis par la RIGIDBNY MRC de Bécancour Manseau

Code du SCLIAN	Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés	Généralistes (tr/employé)	Total	Carton ondulé	Papier journal	Papier	Verre	Matériaux ferreux	Matériaux non ferreux	Pebd	PET	Autres plastiques	Déchets alimentaires	Résidus de jardinage	Bois	Autres	Total (t.m.)
11	Agriculture, foresterie, pêche et chasse	7	120	0.59	70.8	7.08	0	12.744	0.708	2.832	0	0	0	1.416	0.708	0	34.692	9.912	70.09
						10%	0%	18%	1%	4%	0%	0%	0%	2%	1%	0%	49%	14%	
21	Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	1	5	0.17	0.85	0.068	0.017	0.4845	0.034	0.0085	0.0085	0.017	0.0085	0.0765	0.068	0	0	0.0595	0.85
						8%	2%	57%	4%	1%	1%	2%	1%	9%	8%	0%	0%	7%	
22	Services publics			0.46		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						7%	2%	30%	1%	2%	0%	2%	0%	8%	4%	0%	3%	16%	
31-33	Fabrication	3	45	1.14	51.3	9.747	2.052	15.39	1.539	6.669	3.591	0	0	6.156	3.591	0.513	10.26	9.234	68.74
						19%	4%	30%	3%	13%	7%	0%	0%	12%	7%	1%	20%	18%	
41	Commerce de gros	1	2	0.98	1.96	0.686	0.0196	0.294	0.0196	0.098	0.0588	0	0	0.4116	0.1176	0.0196	0.5488	0.2352	2.51
						35%	1%	15%	1%	5%	3%	0%	0%	21%	6%	1%	28%	12%	
44-45	Commerce de détail	4	11	2.04	22.44	3.1416	1.3464	3.5904	0.4488	0.2244	0	0.6732	0	0.6732	1.5708	0	0.2244	0.4488	12.34
						14%	6%	16%	2%	1%	0%	3%	0%	3%	7%	0%	1%	2%	
48-49	Transport et entreposage	3	32	0.6	19.2	5.376	2.496	8.064	1.344	6.336	4.992	0.384	0.192	4.416	0.768	0.192	1.152	0.768	36.48
						28%	13%	42%	7%	33%	26%	2%	1%	23%	4%	1%	6%	4%	
51	Industrie de l'information et industrie culturelle			0.53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						14%	2%	38%	6%	4%	1%	7%	0%	4%	28%	7%	22%	23%	
52-53	Finance et assurances, Services immobiliers, de location et de location à bail	2	3	0.36	1.08	0.0108	0.324	0.0216	0.0108	0.0108	0.0108	0	0	0.054	0.0432	0	0.0108	0.054	0.55
						5	1%	30%	2%	1%	1%	0%		5%	4%	0%	1%	5%	
56	Services administratifs, services de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement			0.53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						1%	0%	5%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	1%	
61	Services d'enseignement			0.35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						3%	2%	9%	2%	2%	3%	0%	0%	2%	3%	1%	1%	0%	
62	Soins de santé et assistance sociale	1	3	1.05	3.15	0.2205	0.1575	1.1655	0.0315	0.4725	0.441	0	0	0.4095	0.378	0.2835	0	0.2835	3.84
						7%	5%	37%	1%	15%	14%	0%	0%	13%	12%	9%	0%	9%	
71	Arts, spectacles et loisirs			2.78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						2%	0%	6%	1%	1%	0%	1%	0%	1%	4%	1%	3%	4%	
72	Hébergement et services de restauration	1	4	2.78	11.12	2.3352	0.7784	2.3352	2.0016	0.4448	0.1112	0.4448	0.1112	0.556	4.8928	0.1112	0.4448	0.2224	14.79
						21%	7%	21%	18%	4%	1%	4%	1%	5%	44%	1%	4%	2%	
81	Autres services (sauf les administrations publiques)	6	11	0.53	5.83	0.1749	0.0583	0.9911	0.1166	0.1749	0.1749	0.0583	0	0.1749	0.1749	0	0	0.0583	2.16
						3%	1%	17%	2%	3%	3%	1%	0%	3%	3%	0%	0%	1%	
91	Administration publiques	1	4	0.36	1.44	0.1008	0	0.4032	0.0576	0.0288	0.0144	0	0	0.072	0.0144	0	0	0.3456	1.04
						7%	0%	28%	4%	2%	1%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	24%	
	Totaux	30	240		194.17	28.9408	7.2492	45.4835	6.3115	17.2997	9.4026	1.5773	0.3117	14.4157	12.3267	1.1193	47.3328	21.6213	213.3921
	Proportion					15%	4%	23%	3%	9%	5%	1%	0%	7%	6%	1%	24%	11%	

Composition et quantités estimées de matières produites par les ICI non desservis par la RIGIDBNY MRC de Bécancour St-Sylvère

Code du SCIAN	Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés	Généreés (t/m/employé)	Total	Carton ondulé	Papier journal	Papier	Verre	Matériaux ferreux	Matériaux non ferreux	Pehd	PET	Autres plastiques	Déchets alimentaires	Résidus de jardinage	Bois	Autres	Total (t.m.)	
11	Agriculture, foresterie, pêche et chasse	20	48	0.59	28.32	2.832	0	5.0976	0.2832	1.1328	0	0	0	0.5664	0.2832	0	13.8768	3.9648	28.04	
						10%	0%	18%	1%	4%	0%	0%	0%	2%	1%	0%	49%	14%		
21	Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz			0.17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						8%	2%	57%	4%	1%	1%	2%	1%	9%	8%	0%	0%	7%		
22	Services publics			0.46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						7%	2%	30%	1%	2%	0%	2%	0%	8%	4%	0%	3%	16%		
31-33	Fabrication	1	2	1.14	2.28	0.4332	0.0912	0.684	0.0684	0.2964	0.1596	0	0	0.2736	0.1596	0.0228	0.456	0.4104	3.06	
						19%	4%	30%	3%	13%	7%	0%	0%	12%	7%	1%	20%	18%		
41	Commerce de gros			0.98	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						35%	1%	15%	1%	5%	3%	0%	0%	21%	6%	1%	28%	12%		
44-45	Commerce de détail	3	10	2.04	20.4	2.856	1.224	3.264	0.408	0.204	0	0.612	0	0.612	1.428	0	0.204	0.408	11.22	
						14%	6%	16%	2%	1%	0%	3%	0%	3%	7%	0%	1%	2%		
48-49	Transport et entreposage	1	2	0.6	1.2	0.336	0.156	0.504	0.084	0.396	0.312	0.024	0.012	0.276	0.048	0.012	0.072	0.048	2.28	
						28%	13%	42%	7%	33%	26%	2%	1%	23%	4%	1%	6%	4%		
51	Industrie de l'information et industrie culturelle			0.53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						14%	2%	38%	6%	4%	1%	7%	0%	4%	28%	7%	22%	23%		
52-53	Finance et assurances, Services immobiliers, de location et de location à bail	1	7	0.36	2.52	0.0252	0.756	0.0504	0.0252	0.0252	0.0252	0	0	0.126	0.1008	0	0.0252	0.126	1.29	
						5	1%	30%	2%	1%	1%	0%		5%	4%	0%	1%	5%		
56	Services administratifs, services de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement			0.53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						1%	0%	5%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	1%		
61	Services d'enseignement			0.35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						3%	2%	9%	2%	2%	3%	0%	0%	2%	3%	1%	1%	0%		
62	Soins de santé et assistance sociale			1.05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						7%	5%	37%	1%	15%	14%	0%	0%	13%	12%	9%	0%	9%		
71	Arts, spectacles et loisirs			2.78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
						2%	0%	6%	1%	1%	0%	1%	0%	1%	4%	1%	3%	4%		
72	Hébergement et services de restauration	2	14	2.78	38.92	8.1732	2.7244	8.1732	7.0056	1.5568	0.3892	1.5568	0.3892	1.946	17.1248	0.3892	1.5568	0.7784	51.76	
						21%	7%	21%	18%	4%	1%	4%	1%	5%	44%	1%	4%	2%		
81	Autres services (sauf les administrations publiques)	3	3	0.53	1.59	0.0477	0.0159	0.2703	0.0318	0.0477	0.0477	0.0159	0	0.0477	0.0477	0	0	0.0159	0.59	
						3%	1%	17%	2%	3%	3%	1%	0%	3%	3%	0%	0%	1%		
91	Administration publiques	2	7	0.36	2.52	0.1764	0	0.7056	0.1008	0.0504	0.0252	0	0	0.126	0.0252	0	0	0.6048	1.81	
						7%	0%	28%	4%	2%	1%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	24%		
	Totaux	33	93		102.75	14.8797	4.9675	18.7491	8.007	3.7093	0.9589	2.2087	0.4012	3.9737	19.2173	0.424	16.1908	6.3563	100.0435	
	Proportion					14%	5%	18%	8%	4%	1%	2%	0%	4%	19%	0%	16%	6%		

Composition et quantités estimées de matières résiduelles produites par lesICI non desservis par la RIGIDBNY MRC de Bécancour Ville de Bécancour

Code du SCLAN	Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés	Générées (t/m/employé)	Total	Carton ondulé	Papier journal	Papier	Vente	Métal	Métaux non ferreux	PEHD	PET	Autres plastiques	Déchets alimentaires	Résidus de jardin	Bois	Autres	Total (t.m.)
11	Agriculture, foresterie pêche et chasse	1	10	0,59	6	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	6
						10,0%	0,0%	18,0%	1,0%	4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	1,0%	0,0%	49,0%	14,0%	
21	Extraction minière			0,17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						8,0%	2,0%	57,0%	4,0%	1,0%	1,0%	2,0%	1,0%	9,0%	8,0%	0,0%	0,0%	7,0%	
22	Services publics	1	765	0,46	352	25	7	106	65	11	0	7	0	28	14	0	11	56	329
						7,0%	2,0%	30,0%	18,5%	3,1%	0,0%	2,0%	0,0%	8,0%	4,0%	0,0%	3,0%	16,0%	
31-33	Fabrication	13	1863	1,14	2124	404	85	637	115	47	149	0	0	255	149	21	425	382	2668
						19,0%	4,0%	30,0%	5,4%	2,2%	7,0%	0,0%	0,0%	12,0%	7,0%	1,0%	20,0%	18,0%	
41	Commerce de gros	1	125	0,98	123	43	1	18	2	1	4	0	0	26	7	1	34	15	152
						35,0%	1,0%	15,0%	1,5%	0,6%	3,0%	0,0%	0,0%	21,0%	6,0%	1,0%	28,0%	12,0%	
44-45	Commerce de détail	6	113	2,04	231	32	14	37	2	1	0	7	0	7	16	0	2	5	122
						14,0%	6,0%	16,0%	0,7%	0,3%	0,0%	3,0%	0,0%	3,0%	7,0%	0,0%	1,0%	2,0%	
48-49	Transport et entreposage	8	207	0,6	124	35	16	52	2	1	32	2	1	29	5	1	7	5	189
						28,0%	13,0%	42,0%	1,3%	0,9%	26,0%	2,0%	1,0%	23,0%	4,0%	1,0%	6,0%	4,0%	
51	Industrie de l'information et culturelle	1	115	0,53	61	9	1	23	1	1	1	4	0	2	2	4	13	14	76
						14,0%	2,0%	38,0%	2,4%	2,0%	1,0%	7,0%	0,0%	4,0%	2,8%	7,0%	22,0%	23,0%	
52-53	Finances et assurances	2	65	0,36	23	0	7	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	1	13
						1,0%	30,0%	2,0%	2,5%	5,6%	1,0%	0,0%	0,0%	5,0%	4,0%	0,0%	1,0%	5,0%	
56	Services administratifs, de soutien de gestion de déchets et d'assainissement	2	40	0,53	21	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
						1,0%	0,0%	5,0%	5,6%	1,6%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	1,0%	0,0%	0,0%	1,0%	
61	Services d'enseignements			1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				0,35		3,0%	2,0%	9,0%	1,0%	3,8%	3,0%	0,0%	0,0%	2,0%	3,0%	1,0%	1,0%	0,0%	
62	Soins de santé et assistance sociale	6	119	1,05	125	9	6	46	0	0	17	0	0	16	15	11	0	11	132
						7%	5%	37%			14%	0%	0%	13%	12%	9%	0%	9%	
71	Arts, spectacles et loisirs	1	20	2,78	56	1	0	3	3	3	0	1	0	1	2	1	2	2	18
						2%	0%	6%	5%	6%	0%	1%	0%	1%	4%	1%	3%	4%	
72	Hébergement	5	155	2,78	431	90	30	90	8	7	4	17	4	22	190	4	17	9	493
						21,0%	7,0%	21,0%	1,8%	1,6%	1,0%	4,0%	1,0%	5,0%	44,0%	1,0%	4,0%	2,0%	
81	Autres services (sauf administrations publiques)	2	31	0,53	16	0	0	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	8
						3,0%	1,0%	17,0%	7,2%	6,6%	3,0%	1,0%	0,0%	3,0%	3,0%	0,0%	0,0%	1,0%	
91	Administrations publiques	3	107	0,36	39	3	0	11	0	2	0	0	0	2	0	0	0	9	28
						7%	0%	28%	1%	5%	1%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	24%	
	Totaux	52	3735		3730,79	651	168	1030	200	77	208	39	6	389	402	44	515	511	3908,55
	Proportion					17%	5%	28%	5%	2%	6%	1%	0%	10%	11%	1%	14%	14%	

Annexe 2

Caractérisation des résidus de CRD

Composition des résidus de construction rénovation démolition (CRD)

Ville	Calgary	Alberta	Los Angeles
Matières CD			
Béton	9 %	9 %	32,5 %
Débris de cloison s sèches	15 %	9,5%	2,2%
Bois	39 %	26,5 %	6,9 %
Métal	13 %	9 %	1,7 %
Revêtement bitumineux		4,5 %	11,8%
Papier-toiture asphalté		11,5 %	5,6 %
Briques		3 %	
Verre			0,5 %
Déchets organiques			1,9 %
Papier	5 %	14 %	0,3 %
Matières plastiques			0,2 %
Matières particulières			0,1 %
Roches, terre, fines			30,8 %
Autres	19 %	13 %	5,5%
Total	100 %	100 %	100 %

- 1 – Source : « Exhibit 3-3 », *State of Construction & Demolition Waste Diversion in Calgary*, CH2MHill, Sonavera Intl Co et Kelleher Environmental, 2006.
- 2 – Représente la moyenne des données de l'enquête et de la vérification. Source : *Construction Renovation and Demolition (CRD) Waste Characterization Study*, étude réalisée pour le compte du comité consultatif sur les déchets de l'Alberta Construction Renovation and Demolition (CRD), par CG&S & CH2M Gore & Storrie Ltd., 2000.
- 3 – Source : *Waste Characterization & Quantification Study – Year 2000*, service des travaux publics, bureau de l'assainissement, division du recyclage général des ressources solides, Ville de Los Angeles, juillet 2002 (réalisée à partir d'échantillons de 160 sites d'enfouissement)